

Haut-Saint-Maurice**6211-03-038****BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTES: Mme SYLVIE GIRARD, présidente
Mme MARIE-JOSÉ AUCLAIR, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENTS HYDROÉLECTRIQUES
DE CHUTE-ALLARD ET RAPIDES-DES-COEURS
PAR HYDRO-QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 19 octobre 2004 à 19 h
Salle des Chevaliers de Colomb
29, rue Becker
La Tuque

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2004	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU HAUT-SAINT-AURICE	4
M. Normand Beaudoin	
Mme Hélène Langlais	
ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE DU QUÉBEC	11
M. Jacques Marquis	
PASSEPORT AVENTURE	15
M. Michel Garceau	
CONSEIL DES ATIKAMEKW DE WEMOTACI	25
M. Simon Coocoo	
M. Guy Laloche	
M. Nadir André	
REPRISE DE LA SÉANCE	
BASSIN VERSANT SAINT-AURICE	41
Mme Rachel Racine	
Mme Maude-Amie Tremblay	
VILLE DE LA TUQUE	46
M. Réjean Gaudreault	
M. Justin Proulx	
CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DU HAUT-SAINT-AURICE	56
Mme Danielle Rémillard	
REPRISE DE LA SÉANCE	
POURVOIRIE DU LAC OSCAR INC.	62
M. Jean-Claude Farrar	
M. Thomas Moore	
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA TUQUE	69
M. Guy Morissette	
ASSOCIATION DES POURVOIRIES DE LA MAURICIE	75
Mme Rolande Savoie	
SYNDICAT DES EMPLOYÉ-E-S DE MÉTIERS D'HYDRO-QUÉBEC	88
M. Jean Duchesneau	
M. Richard Durand	
M. Henri-Paul Masson	
DROIT DE RECTIFICATION	92
MOT DE LA FIN	94

SÉANCE DU 19 OCTOBRE 2004

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors mesdames, messieurs, bonsoir, bienvenue à cette deuxième partie d'audience publique portant sur le projet d'aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et de Rapides-des-Cœurs présenté par Hydro-Québec.

10

Mon nom est Sylvie Girard. Je préside cette Commission et je suis secondée dans ma tâche par madame Marie-José Auclair qui agit à titre de commissaire.

15 **PAR LA COMMISSAIRE:**

15

Bonsoir.

20 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

20

Alors nous avons la responsabilité de réaliser le mandat d'audience publique et d'enquête confié au BAPE par le ministre de l'Environnement.

25

Cette deuxième partie d'audience publique a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires et de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

30

J'appellerai donc, dans l'ordre de leur inscription à l'horaire, les participants qui ont fait part de leur intention de présenter un mémoire. Chacune des présentations durera environ quinze (15) minutes. La Commission prendra, à la suite des interventions des participants, quelques instants pour échanger afin de préciser certains aspects ou développer davantage des éléments contenus dans le mémoire. La Commission est en enquête et elle s'intéresse aux arguments évoqués dans les mémoires.

35

Il ne faut pas interpréter nos questions comme une orientation de la Commission; la Commission ne se prononce pas maintenant, elle se prononce quand elle remet son rapport.

40

Alors au cours de cette deuxième partie de l'audience, l'initiateur du projet et les personnes ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont invités à assister à la séance et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

À la suite de la deuxième partie de l'audience publique, la Commission rédigera son rapport pour le ministre de l'Environnement; ce rapport fera état des constatations et de l'analyse de la Commission concernant le projet à l'étude.

45 Le mandat qu'a reçu le Bureau d'audiences publiques est d'une durée de quatre (4) mois, et le rapport du BAPE devra être remis au ministre de l'Environnement au plus tard le 20 janvier 2005. Le ministre doit ensuite rendre le rapport public dans les soixante (60) jours suivants.

50 La décision d'autoriser ou de refuser le projet appartient au Conseil des ministres sur recommandation du ministre de l'Environnement.

55 Mentionnons que tout ce qui est dit en audience est enregistré et que les transcriptions de l'audience seront disponibles dans les centres de consultation d'ici une semaine, ainsi que sur le site Internet du BAPE.

60 Dans le cadre de son mandat d'enquête, subséquemment aux audiences publiques, la Commission peut poursuivre son questionnement. Les questions et les réponses de la Commission seront aussi déposées dans les centres de consultation et sur le site du BAPE.

65 Les centres de consultation sont accessibles tout au long du mandat et les documents peuvent y être consultés. Il y a trois (3) centres régionaux, soit la bibliothèque municipale de La Tuque, au 575, rue Saint-Eugène; la Bibliothèque municipale de Wemotaci, au 20, rue Waratinak; et la Bibliothèque Gatien-Lapointe de Trois-Rivières, au 1425, place de l'Hôtel-de-Ville. Il y a aussi deux (2) autres centres, les centres permanents, le bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, au deuxième étage, ainsi qu'à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal.

70 Les membres de l'équipe présents à cette deuxième partie d'audience sont monsieur Guy Fortin, ici à ma gauche, qui est analyste pour le BAPE. Ainsi que madame Monique Gélinas, à l'arrière, qui est coordonnatrice du secrétariat de la Commission, et madame Marie-Ève Chamberland, responsable des communications.

75 La logistique de l'audience est assurée par le Service de soutien aux événements du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration. Le responsable de l'organisation technique, monsieur Richard Grenier, ainsi que le technicien du son, monsieur Martin Lajoie.

80 Jusqu'à maintenant, la Commission a reçu douze (12) mémoires et nous avons onze (11) intervenants qui se sont inscrits à l'horaire pour les présenter. Alors je demanderais aux intervenants de se présenter en début d'intervention afin de faciliter la transcription des enregistrements. De plus, si des fois il y a deux (2) personnes qui présentent les mémoires en même temps, à chaque fois peut-être redonner votre nom, pour permettre une meilleure transcription.

85 De plus, nous vous demandons de limiter les interventions à dix (10) à quinze (15) minutes, pour laisser à la Commission du temps pour échanger avec vous et nous permettre d'éclaircir un peu plus certains aspects de vos interventions.

Tous les mémoires sont lus entièrement par la Commission, ils sont déposés en entier aussi dans les centres de documentation et sur le site du BAPE.

90 Maintenant, étant donné que certains sont volumineux, alors on a demandé à plusieurs de faire peut-être plus un résumé, de présenter ce soir un résumé, mais vous pouvez être questionnés sur l'ensemble des mémoires, puisque nous avons reçu et lu les mémoires qui nous ont été envoyés jusqu'à aujourd'hui. Alors ne vous inquiétez pas, on tient compte de l'ensemble de vos mémoires, mais on apprécie avoir un peu de temps pour vous questionner.
95 Comme on disait tout à l'heure, ça ne donne pas d'orientation de la Commission, mais c'est juste pour avoir des fois des précisions, ou vous soulevez un élément qui nous interroge, et puis bon, on va vous poser des questions dans ce sens.

100 Maintenant, ça ne veut pas dire, parce que vous avez pas beaucoup de questions, que c'est pas intéressant, ou vous avez trop de questions, c'est parce qu'on n'a pas compris. C'est un ensemble de choses qui fait qu'il y a des interventions qui vont se faire dans le cadre de l'audience.

105 Alors j'aimerais aussi rappeler l'importance que la Commission apporte à un débat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie de l'audience. La Commission n'admettra aucun propos diffamatoire ou non respectueux. Le processus même du BAPE permet d'avoir un échange des plus fructueux, autant pour vous que pour nous; l'échange permet de faire évoluer le projet pour la population et pour les promoteurs. C'est d'autant plus important de le faire de façon sereine et respectueuse.

110 De plus, je souligne que tout comme pour le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de faire une rectification des faits si vous le jugez utile. Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions émises par les autres. Chacun a droit à son opinion, les gens peuvent venir faire des rectifications sur autre chose.
115

120 C'est-à-dire, je vous donne comme exemple, quelqu'un qui a dit dans un mémoire, c'est à quatre cents mètres (400 m) de chez moi, bon, il peut y avoir une rectification qui dit, c'est pas quatre cents mètres (400 m), c'est exactement six cents mètres (600 m). Ou des choses comme celle-là, vraiment des faits. C'est pas parce que vous avez pas la même opinion que vous avez le droit de rectifier, chacun a droit à son opinion et elle est reçue comme ça par la Commission.

125 Mais par contre, à la fin, vous pouvez aller à cet effet vous servir de votre droit de rectification. Alors pour exercer ce droit, vous devez vous inscrire au registre spécifique à cette fin auprès de la conseillère en communication, madame Marie-Ève Chamberland, à l'arrière. Les gens inscrits au registre de rectification seront invités à faire leur intervention à la fin de la séance.

130 Vous remarquerez aussi ce soir qu'il n'y a pas de sténotypiste, mais tout est enregistré
quand même. La transcription se fait, c'est pour ça que je vous demandais tout à l'heure de
bien préciser vos noms quand vous passez.

135 Alors nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
s'est doté d'une déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire
afin d'évaluer la qualité de nos services. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous
vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire qui se trouve à l'entrée sur la table.

140

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU HAUT-SAINT-AURICE

PAR LA PRÉSIDENTE:

145

Alors nous allons maintenant commencer la présentation des mémoires. Alors je vais
appeler les premiers intervenants inscrits, alors vous vous approchez, à ce moment-là, quand je
vous appelle, à la table qui est juste devant.

150

Alors pour la Chambre de commerce et d'industrie du Haut-Saint-Maurice, monsieur
Normand Beaudoin ainsi que madame Hélène Langlais, s'il vous plaît.

Bonsoir madame, bonsoir monsieur. Alors nous vous écoutons.

155

PAR M. NORMAND BEAUDOIN:

OK. Alors mon nom, c'est Normand Beaudoin. Tel que suggéré, madame la
Présidente, la Chambre de commerce va simplement lire la conclusion et les recommandations
de son mémoire.

160

PAR LA PRÉSIDENTE:

Allez-y.

165

PAR M. NORMAND BEAUDOIN:

LECTURE DU MÉMOIRE (Pages 11 et 12)

170

Ça termine, madame la Présidente, la présentation. J'ai fait ça le plus court possible,
pour vous donner plus de temps.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci, j'apprécie.

175

Alors j'aimerais vous entendre un peu d'abord sur la question, en page 5 de votre mémoire, vous parlez de formation que vous aurez à faire pour répondre aux besoins qui vont être générés par ces projets-là, j'aimerais vous entendre sur le type d'entreprises capables de répondre aux appels d'offres dans l'agglomération, en tout cas dans le territoire de la ville de La Tuque.

180

Est-ce qu'il y a, pour le type d'appels d'offres qu'il y aura sur ce genre de projet là, est-ce qu'il y a beaucoup d'entreprises de la ville de La Tuque qui sont capables de soumissionner, qui pourront répondre à ces appels d'offres?

185

PAR M. NORMAND BEAUDOIN:

Je crois qu'il y a beaucoup d'entreprises. Écoutez, je ne suis pas ingénieur, je ne connais pas l'envergure de chacun des travaux d'un barrage, j'ai jamais fait ça. Par contre, je sais qu'on a des entrepreneurs qui sont très ingénieux, si on peut dire, qui auraient probablement la capacité de le faire.

190

On a des compagnies qui sont dans l'excavation, on a des compagnies qui sont dans le béton, on a des compagnies qui sont des contracteurs généraux.

195

Alors précisément, est-ce que la communauté latuquoise peut répondre à tous les besoins des barrages, je ne croirais pas, il faut pas être fou non plus; par contre, je sais qu'on a beaucoup de potentiel dans la ville qui peut certainement répondre aux besoins d'Hydro-Québec.

200

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et peut-être si vous pouviez nous expliquer un peu comment vous entrevoyez, vous faites une recommandation à l'effet qu'il y ait un comité spécifique de retombées concernant les retombées économiques, ce qu'on appelle en fait souvent un comité de maximalisation des retombées économiques.

205

Comment vous le voyez, ce comité-là, selon vous?

210

PAR M. NORMAND BEAUDOIN:

Si vous me permettez, je vais demander à Hélène de répondre à ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

215

Oui, allez-y, je vous en prie.

PAR Mme HÉLÈNE LANGLAIS:

220

Oui, alors Hélène Langlais, directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie du Haut-Saint-Maurice.

225

La façon dont on voit le comité, c'est que ce comité-là, la suggestion d'Hydro-Québec dans le cadre du projet, c'est d'utiliser le même comité de suivi que celui du projet de Grand-Mère, donc nous, au niveau de la Chambre, on a pris connaissance de la liste des partenaires qui font partie de ce comité-là, le document a été déposé en audience publique, et en lisant ce document-là, on s'est aperçu que la grande majorité des gens qui font partie de cette table-là ne connaissent pas la réalité économique du Haut-Saint-Maurice, particulière.

230

Donc ce que la Chambre demande, c'est l'inverse, c'est-à-dire de recréer un comité spécialement pour le projet du Haut-Saint-Maurice, avec une majorité d'intervenants du Haut-Saint-Maurice et des représentants des régions de Grand-Mère, Shawinigan, Trois-Rivières, comme il y avait des représentants de La Tuque sur le Comité du projet de Grand-Mère.

235

On est tout à fait d'accord avec ça, que c'est un projet régional. Mais ce que la Chambre prône, c'est que la majorité des gens qui vont siéger sur ce comité de suivi là devraient être des gens du Haut-Saint-Maurice.

240

On peut prendre les mêmes modèles, il y avait des gens des SADC, il y avait des gens des CLD, ça peut être encore des représentants de ces gens-là. Mais nous, on croit, à la Chambre de commerce et d'industrie, que ce sont des représentants de ces organisations-là, mais de La Tuque, qui devraient faire partie du comité de suivi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

245

Et vous siégiez sur le Comité de Grand-Mère, je crois?

PAR Mme HÉLÈNE LANGLAIS:

250

Non. La Chambre de commerce...

PAR LA PRÉSIDENTE:

255

Pas la Chambre de commerce?

PAR Mme HÉLÈNE LANGLAIS:

260 Pas nous, mais il y a la Chambre de commerce de Shawinigan et il y a la Chambre de commerce de Trois-Rivières qui siègent sur le Comité de suivi du projet de Grand-Mère. Mais pas la Chambre de commerce du Haut-Saint-Maurice.

Donc nous, ce qu'on dit, c'est remplacer par exemple Trois-Rivières par nous, mais la Chambre de Shawinigan serait là, ça nous dérange pas.

265 Mais l'idée, c'est d'avoir une majorité de gens qui sont reliés au secteur économique de La Tuque.

PAR LA PRÉSIDENTE:

270 Et puis vous dites que le même type de regroupements ou d'organismes se retrouve, autrement dit...

PAR Mme HÉLÈNE LANGLAIS:

275 On les a sur notre territoire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

280 Vous les avez sur votre territoire, et c'est pas les mêmes qui siégeaient sur l'autre, nécessairement?

PAR Mme HÉLÈNE LANGLAIS:

285 Non. Il y en a, oui, on avait deux (2) représentants du Haut-Saint-Maurice.

En fait, on en avait une qu'on pourrait dire presque par la bande, c'est-à-dire qu'il y avait un représentant de tous les SADC de la Mauricie, et c'était celle de La Tuque. Donc il y avait celle-là, mais elle représentait l'ensemble du réseau des SADC en Mauricie.

290 Et puis on avait un représentant au niveau du CLD, et on avait un représentant au niveau de la Ville ou la MRC, mais en tout cas, il y avait un autre représentant.

PAR LA PRÉSIDENTE:

295 Concernant aussi le fonds de développement régional, la demande que vous faites de créer un comité consultatif, vous le voyez un peu comment, qui regrouperait quel type d'intervenants?

PAR Mme HÉLÈNE LANGLAIS:

300

En fait, ce qui arrive, c'est qu'à La Tuque, dans la ville, dans la structure même de la ville de La Tuque actuelle, il y a déjà des comités comme ça, consultatifs. OK, il y en a un pour la circulation, qui fait des recommandations au conseil municipal quand c'est le temps, mettons, de changer un stop de place ou de mettre un feu de circulation ou de pas en mettre, tu sais, qui

305

s'occupe de tout ce qui est la gestion de la circulation.

Il y a un Comité consultatif d'urbanisme, que quand les gens font une demande pour avoir une dérogation mineure par rapport aux règlements, ça passe par le Comité d'urbanisme qui fait sa recommandation au conseil municipal.

310

Le conseil municipal a toujours le dernier mot quand même, c'est toujours lui qui tranche. Il peut renverser la décision du Comité consultatif.

315

Mais ce qui arrive, là où la Chambre trouve que ce serait plus démocratique, c'est que quand le conseil municipal renverse une décision du Comité consultatif, il l'explique publiquement, en assemblée publique. Il dit, voilà, nous, on s'en va à l'encontre de la décision du Comité parce que, pour telle raison.

320

Donc à la Chambre de commerce et d'industrie, on croit qu'il faudrait créer un comité consultatif, au niveau de la Ville, spécifiquement pour ce fonds-là. Et qui en ferait partie, bon nous, la Chambre, on demande à en avoir un siège parce qu'on représente quand même tout près de deux cents (200) entreprises du Haut-Saint-Maurice, donc on considère qu'on est le plus important regroupement de gens d'affaires dans la région de La Tuque, et puis on dit, bien, le fonds est dédié à plusieurs choses, il est dédié à l'environnement, il est dédié à une série de secteurs où l'argent peut être dépensé, il pourrait y avoir des représentants de chacun de ces

325

secteurs-là sur le comité consultatif.

330

Quand les gens auraient des projets où ils voudraient que ce soit financé en partie par le fonds, bien, ce serait déposé au comité consultatif, et qui ferait ses priorités. Mais en bout de ligne, ce serait le conseil municipal qui trancherait.

335

Mais on pense au moins que le milieu saurait où va l'argent, et comment il est dépensé, et il pourrait avoir son mot à dire aussi, du moins au niveau des recommandations.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que vous avez eu, jusqu'à maintenant, des discussions avec la municipalité à cet effet?

340 **PAR Mme HÉLÈNE LANGLAIS:**

Non, on a eu aucune discussion à cet effet-là.

345 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Il n'y a pas eu de représentations qui ont été faites non plus?

PAR Mme HÉLÈNE LANGLAIS:

350 Non. Mais c'est dans nos plans de le faire, par exemple.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Pardon?

355

PAR Mme HÉLÈNE LANGLAIS:

C'est dans nos plans de le faire.

360 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et avec Hydro-Québec, sur cet aspect-là, est-ce que vous avez eu des consultations, des discussions?

365 **PAR Mme HÉLÈNE LANGLAIS:**

Au niveau du comité de suivi, oui, il y a eu une rencontre où on a demandé des explications.

370 Mais par contre, on savait pas qui faisait partie du Comité de suivi de Grand-Mère avant les audiences publiques; c'est en prenant connaissance du Comité de suivi et puis de la réflexion qu'il y a eue au niveau de la Chambre, aussi, à savoir comment on faisait notre mémoire et puis comment on intervenait dans ce projet-là que sont arrivées les recommandations qu'on a déposées.

375

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

380 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Bonsoir. J'aimerais que vous nous expliquiez un peu ce que vous entendez offrir aux gens d'affaires en termes de formation. Vous avez dit dans votre mémoire, à la page 11, vous mentionnez qu'il y aura une formation qui sera offerte aux gens d'affaires.

385

Quel genre de formation vous entendez?

PAR Mme HÉLÈNE LANGLAIS:

390

Cette formation va avoir lieu le 30 novembre, donc maintenant la date est décidée, et puis il y a déjà trente-sept (37) personnes d'inscrites.

395

Donc c'est une formation où on va avoir des gens d'Hydro-Québec, des spécialistes des chantiers comme ça, qui vont venir expliquer deux (2) choses, la formation, elle a lieu sur deux (2) volets:

400

Premièrement, comment on fait partie de la liste des fournisseurs d'Hydro-Québec, parce que c'est quand même un processus spécial. Et puis aussi, s'assurer que les gens sont sur la liste, ceux qui veulent vérifier, parce que des fois, ils se sont inscrits il y a plusieurs années et puis là, ils se demandent s'ils sont encore sur la liste ou s'ils le sont plus, donc clarifier ça un peu et puis leur montrer concrètement comment on fait ça.

405

Et puis le deuxième volet de la formation, c'est d'expliquer aux gens, quand il arrive un gros chantier comme ça, bon, c'est sûr qu'il y a des gens qui obtiennent des contrats par soumission, mais après ça, comment on peut faire pour aller voir ceux qui ont obtenu les contrats, et puis leur offrir nos services. Et puis quel genre de type d'entreprises qui vont avoir les gros contrats sous soumission.

410

Et puis là, ça peut être, mettons, quelqu'un qui est en service de nettoyage, il peut se dire moi, je fais du nettoyage, je pourrai pas avoir de contrat par rapport à ça, mais c'est faux, parce qu'il va y avoir un camp pour les travailleurs et il va y avoir quelqu'un qui va faire du ménage dans ce camp-là. Mais c'est de le dire à la personne qui a le service de nettoyage, quelle porte tu frappes pour aller, pour te rendre finalement, pouvoir offrir tes services au niveau local.

415

Et ça, c'est une formation qui va servir pour les barrages, mais pour tout. Parce que c'est un peu une démarche qu'on veut apprendre aux gens d'affaires, de leur dire, bien regardez, quand il y a des gros chantiers, c'est comme ça que ça fonctionne, avec soumission mais après ça, c'est à vous d'aller vous vendre auprès d'eux. Donc c'est ça.

420

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ça, c'est dans le cadre du comité – vous feriez ça en partenariat avec d'autres, dans le cadre du comité de maximalisation ou c'est vraiment...

425

PAR Mme HÉLÈNE LANGLAIS:

Non, c'est une initiative de la Chambre de commerce, qui a demandé à son partenaire, Hydro-Québec, s'il acceptait de donner cette formation-là, s'il avait des gens pour le faire. Et puis finalement, ça s'est concrétisé. Après en avoir discuté, on a trouvé les gens pour le faire.

430

Et la Chambre organise la formation, c'est-à-dire qu'elle a trouvé le local, elle fait les invitations et elle regroupe les gens. On fait la structure.

435

PAR LA COMMISSAIRE:

Merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE:

440

Alors je vous remercie de votre présentation.

445

ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE DU QUÉBEC

PAR LA PRÉSIDENTE:

450

Alors nous allons appeler les deuxièmes participants pour ce soir, pour l'Association de l'industrie électrique du Québec, monsieur Jacques Marquis.

PAR M. JACQUES MARQUIS:

455

Alors bonsoir madame la Présidente. Je me présente, mon nom est Jacques Marquis, je suis président-directeur général de l'Association de l'industrie électrique du Québec.

Je tiens d'abord à remercier la Commission de l'opportunité qui nous est offerte de faire valoir le point de vue global de notre industrie.

460

Je suis ici ce soir pour présenter, au nom de l'AIEQ, le mémoire dont la préparation a été supervisée par notre Comité promotion.

465 D'abord quelques mots sur notre association, elle a été créée en 1916, c'est un
organisme à but non lucratif, l'Association de l'industrie électrique du Québec, qui regroupe un
grand nombre d'entreprises liées de près ou de loin au domaine de l'électricité, soit des
producteurs d'énergie, des entrepreneurs, des manufacturiers, des installateurs, des sociétés
de génie-conseil, etc.

470 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, milieu du premier paragraphe), "Avec un chiffre
d'affaires..."**

Page 2, fin du deuxième paragraphe

475 Et si ma mémoire est fidèle, la moyenne des installations hydroélectriques est aux
environs de soixante pour cent (60 %).

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, troisième paragraphe)

480 **Page 2, fin du troisième paragraphe**

Qui, on le sait, sont très importants.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, quatrième paragraphe)

485 **Page 2, dernier paragraphe, fin de la troisième phrase (... d'attribuer les contrats)**

La région a d'ailleurs pu reconnaître le succès du Comité de retombées économiques
avec le projet de la centrale du Rocher de Grand-Mère.

490 **LECTURE DU MÉMOIRE, page 2, dernier paragraphe, (Selon le promoteur...)**

Fin du mémoire

495 Et, madame la Présidente, je vous remercie de votre attention et je suis disponible pour
répondre à vos questions si vous en avez.

PAR LA PRÉSIDENTE:

500 Merci monsieur Marquis. Je vais d'abord passer la parole à ma collègue, madame
Auclair.

PAR LA COMMISSAIRE:

505 Bonsoir monsieur Marquis.

Au niveau des retombées économiques régionales, pouvez-vous nous dire, monsieur Marquis, avez-vous une idée de la proportion des entreprises qui sont membres de votre association et qui seraient en mesure de répondre aux besoins de la main-d'œuvre pour le projet, quelle serait la proportion qui vient de la région?

510

PAR M. JACQUES MARQUIS:

Dans les entreprises membres de notre association, écoutez, malheureusement ce n'est pas toutes les entreprises qui sont membres de l'Association parce que c'est pas quelque chose d'obligatoire, mais il y a définitivement des entreprises en construction qui peuvent, localement, contribuer à la réalisation de ces projets.

515

Et pour avoir déjà regardé et avoir été en contact avec d'autres comités de, j'échappe le nom, mais de retombées économiques locales, comme le projet de Grand-Mère, projet de Tournestouc, c'est maintenant une formule qui est utilisée pour tous les projets en général, et ça donne de très bons résultats.

520

PAR LA COMMISSAIRE:

Mais est-ce que vous avez des membres qui sont dans la région?

525

PAR M. JACQUES MARQUIS:

Oui, on a des membres dans la grande région de la Mauricie, oui, il y a des entreprises en génie-conseil, en construction, des fabricants d'équipement aussi qui sont en région, comme à Trois-Rivières et en montant.

530

PAR LA COMMISSAIRE:

Merci.

535

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce qu'en termes de disponibilité pour les entreprises d'offres de services, étant donné qu'il y a quand même beaucoup de projets, il y en a en région qui se terminent, entre autres Grand-Mère et tout ça, mais il y a eu beaucoup de projets, il y en a d'autres aussi dans d'autres régions du Québec, vous représentez l'ensemble de l'industrie au Québec, est-ce qu'à un moment donné, ça devient pas saturé pour vos entreprises?

540

Comment ça fonctionne, est-ce qu'il y a une obligation de formation, pour d'autres entreprises ou autres? Comment vous vivez ces grands chantiers-là?

545

PAR M. JACQUES MARQUIS:

550 Évidemment, on a passé à travers une période, un grand nombre d'années où il y a pratiquement pas eu de projets, et au moment où il y avait pas de projets hydroélectriques, il y avait pas d'autres projets d'infrastructures non plus, ou de projets par exemple de grandes alumineries, etc.

555 On a fait face à un moment donné, il y a deux-trois (2-3) ans, à une recrudescence de projets et c'est sûr que la difficulté de recrutement de main-d'œuvre, que ce soit en construction, que ce soit même en génie, en technique de génie civil, électrique, etc., c'est devenu plus difficile.

560 Idéalement, pour pouvoir répondre à la demande, ce qu'on a toujours souhaité et ce qu'on a toujours exprimé, c'est d'avoir un flot régulier, une continuité dans l'ensemble des projets qui se présentent. Dans le cas des projets hydroélectriques, je pense que c'est un peu, finalement, ce qui va se passer pour les années à venir.

565 Sauf que comme on a vécu de nombreuses années avec moins de projets, on se rend compte que la main-d'œuvre, entre autres qui travaille sur les grands chantiers par exemple, a une moyenne d'âge beaucoup plus élevée que les chantiers qu'on avait il y a vingt (20) ans, et ce qui amène parfois d'autres problèmes, des problèmes de santé, etc.

570 Mais il y a de la formation qui commence à se faire au niveau des jeunes, il y a des jeunes qui commencent à s'intéresser à ce genre de projets, et puis évidemment, la meilleure façon de les attirer, c'est de les convaincre qu'on aura des projets encore pour plusieurs années. Et c'est un peu un rôle qu'on se voit, de continuer à faire la promotion de notre industrie.

575

PAR LA PRÉSIDENTE:

580 Donc pour vous, un projet qui pourrait commencer éventuellement, selon l'agenda du promoteur, si le projet était accepté, déjà dans quelques mois, six (6) mois tout au plus, ça pose pas de problème?

PAR M. JACQUES MARQUIS:

585 Ça cause pas vraiment de problème. Parce que le projet de Grand-Mère est rendu à sa fin, il y a des projets qui sont commencés bien sûr dans d'autres régions, il y a des projets qui se terminent ailleurs; comme la centrale de Toulouste, ça se termine en 2005.

590 Au niveau des très grands entrepreneurs, qui vont d'un chantier à l'autre, ça présente pas trop de difficulté, en autant qu'ils puissent avoir accès à de la main-d'œuvre locale.

Donc c'est une question, présentement, je pense que ça se présente relativement bien dans la succession des projets, un après l'autre.

PAR LA PRÉSIDENTE:

595

Et pour un projet comme celui-là, c'est quels corps de métier, quels types d'entreprises?

PAR M. JACQUES MARQUIS:

600

Ah mon dieu, ça va de...

PAR LA PRÉSIDENTE:

605

Autrement dit, vos entreprises, c'est sur quel genre de lots qu'ils vont soumissionner ou qu'ils vont aller en appel d'offres.

PAR M. JACQUES MARQUIS:

610

Ça va de la fourniture de turbines alternateurs jusqu'aux projets de, je sais pas moi, de construction du barrage même, en passant par la fourniture d'autres équipements. Et l'ingénierie, les études environnementales détaillées, etc. C'est très varié.

PAR LA PRÉSIDENTE:

615

Alors je vous remercie, monsieur Marquis, de votre présentation.

PAR M. JACQUES MARQUIS:

620

Merci, madame la Présidente.

PASSEPORT AVENTURE INC.

625

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors je vais appeler un troisième participant, pour Passeport Aventure inc., monsieur Michel Garceau, s'il vous plaît.

630

Bonsoir Monsieur Garceau.

PAR M. MICHEL GARCEAU:

Bonsoir madame.

635

Dans un premier temps, madame la Présidente, permettez-moi de vous remercier d'avoir l'occasion de pouvoir m'exprimer au sujet de la construction des projets de Rapides-des-Cœurs et Chute-Allard.

640

Alors permettez-moi, dans un premier temps, de vous informer ou de vous raconter, parce que c'est un peu une histoire, de ma relation intime avec la rivière Saint-Maurice. Dans un premier temps, je suis originaire de La Tuque et j'ai eu à partager la rivière Saint-Maurice avec ma famille, ça s'inscrit dans mon histoire.

645

Alors donc, j'ai été élevé où mon père nous disait qu'il était arrivé ici à l'âge de vingt et un (21) ans, en 1948, il a pris le train, il est allé jusqu'à Sanmaur, il a mis son canot à l'eau, il est remonté la rivière Manouane pour aller sur le réservoir Château Vert, le Manouane et le Kempt.

650

Et on a été bercé toute notre jeunesse à avoir le désir de voyager sur la rivière Saint-Maurice et ses affluents, et surtout à aimer cette rivière-là et, par le fait même, à aimer l'ensemble de la région.

655

Alors donc, depuis au-delà de cinquante (50) ans, j'ai sillonné soit la rivière Oskelaneo, qui m'a amené jusque sur le réservoir Gouin, et descendre jusqu'à Wemotaci.

660

J'ai fait mon métier de travailler sur le réservoir Blanc depuis quinze (15) ans, donc d'amener des gens de l'extérieur, principalement des Européens, et à leur faire découvrir toute la beauté de nos plans d'eau, donc dans des parcours en arrière du barrage Rapide-Blanc, sur des parcours du pied de la rivière Trenche à aller jusqu'à l'arrière du barrage Beaumont; des parcours de La Tuque jusqu'à Grandes-Piles. Alors donc de développer, avec ce qui est présent, des forfaits qui racontent l'histoire de ma région, des forfaits qui racontent l'histoire des chasseurs, des trappeurs, de l'occupation atikamek, de la coupe de bois et des constructeurs de barrages.

665

Alors j'ai eu le grand plaisir de me lever, pendant trois cents-quatre-cents-cinq cents (300-400-500) nuits sur les rives de la rivière Saint-Maurice parce que j'étais en voyage sur la rivière ou sur ses affluents.

670

Alors donc, ma génération, moi-même, j'ai jamais connu la rivière Saint-Maurice à son état naturel; je l'ai jamais connue, parce que le premier barrage s'est bâti en 1898, qu'ils ont commencé à le bâtir, à Shawinigan et le dernier, tout près d'ici, a été terminé en 1958. Donc j'ai toujours vécu avec la rivière Saint-Maurice dans son état actuel. Donc j'ai eu à travailler avec ce plan d'eau, à aller chercher à retirer le maximum de ce plan d'eau là.

675 Alors donc, j'ai voyagé dessus et je suis arrivé face à un barrage, et j'ai aussi travaillé à l'arrière du barrage. Donc j'ai exploré les magnifiques plans d'eau, les grands réservoirs de plus de cent kilomètres (100 km) de long pour quelques-uns et donc, j'ai essayé, dans la mesure du possible, de tirer le maximum de ce que m'avaient légué les gens qui étaient passés en avant de moi.

680 Alors donc, l'histoire de la rivière Saint-Maurice, c'est une histoire de partenariat. Alors donc, il y a eu des motivations; ceux qui ont bâti des barrages, en 1900, avaient des motivations, ils ont créé des partenariats avec des gens qui voulaient faire de l'aluminium, avec des gens qui voulaient faire du papier. Et on a aussi eu des partenariats, les premières
685 concessions qui ont été données, c'était pour la traite des fourrures; après ça, ça a été pour la coupe de bois.

 Donc la rivière Saint-Maurice est une rivière de ressources. De 1900 à 1903, c'est la Shawinigan Water and Power et après c'est l'Hydro-Québec qui est la relève.

690 Et on voit l'évolution de notre société, et depuis le milieu des années soixante-dix, la société civile qui, de plus en plus est un partenaire et se positionne dans notre société comme étant, non, on peut pas le contourner. Alors ces partenaires-là, que ce soit les municipalités, que ce soit les MRC, les organismes en environnement, les Atikamekw ou les différentes
695 associations de villégiateurs.

 Ce qu'il est intéressant de voir dans l'histoire, c'est qu'à partir de 1900, lorsqu'ils ont bâti les barrages, ces partenariats-là, ils ont configuré les barrages par rapport à leurs besoins. Alors donc, lorsque moi, j'ai connu évidemment la Saint-Maurice avec le bois, donc on avait des
700 bômes qui canalisait à l'arrière, sur deux-trois-quatre kilomètres (2 km-3 km-4 km), cinq kilomètres (5 km) de long, il y avait des amoncellements de bois, et là, on voyait que les bômes arrivaient à l'arrière et là, il y avait une chute à billots, une "slouche" à pitounes et, à ce moment-là, on permettait aux billots de voyager, de passer par-dessus les barrages, et on voyait un partenariat à ce niveau-là.

705 Par ailleurs, en 1984, j'ai eu le grand plaisir de repasser sur le voyage que mon père avait fait, je suis parti de Manouane avec Jacques Newashish, lui et moi, on est parti sur l'histoire de nos ancêtres, et on a fait de Manouane jusqu'à Wemotaci, en passant justement par le Kempt, le Manouane et le Châteauvert.

710 On s'est aperçu que les utilisateurs à ce moment-là des plans d'eau, il y avait le grand respect des utilisateurs. On s'est aperçu qu'encore, il y avait des rails qui permettaient, qui étaient plus utilisés, de toute évidence, mais les rails étaient encore là, les trolleys étaient encore là, et on s'apercevait que les forestiers, les garde-feu, on parle dans les années
715 quarante-cinquante, avant qu'il y ait le développement qu'on connaît aujourd'hui du développement des infrastructures routières, ils pouvaient prendre leur embarcation d'un plan d'eau et l'amener à l'autre plan d'eau.

Alors donc, j'ai beaucoup appris de ce voyage-là, et la Saint-Maurice m'apprend encore beaucoup.

720

Alors lorsque je suis devant un barrage, et que je m'aperçois que ce barrage-là a été bâti il y a cinquante-soixante-quatre-vingts-cent (50-60-80-100) ans, alors je réalise que l'infrastructure de Rapides-des-Cœurs et de Chute-Allard s'inscrit dans le temps. C'est-à-dire que je réalise que dans cent (100) ans, Rapides-des-Cœurs et Chute-Allard seront encore là. Je réalise que les motivations de la société en 1900 étaient celles qu'on connaît, celles que l'histoire a marqué. Et je me demande quelles seront les motivations de la société en 2104; quelles seront les motivations de la société québécoise, de la société de la Haute-Mauricie.

725

Ça me préoccupe énormément. Parce qu'actuellement, vous savez, pour avoir été consulter toutes les études d'impact, alors donc je trouve qu'à très court terme et à moyen terme, les études d'impact sur l'environnement, par rapport à la faune, par rapport à la flore, sont très bien couvertes.

730

Moi, je me rends compte que dans cent (100) ans, si Rapides-des-Cœurs, la construction commence l'an prochain, dans cent (100) ans, ça fera quatre-vingt-quinze (95) ans que le boum de la construction sera passé. Dans cent (100) ans, ça fera cinquante (50) ans que les fonds de développement attribués à la région seront épuisés. Dans cent (100) ans, qu'est-ce qui va rester, il va rester les sept-huit-dix (7-8-10) emplois qui sont créés à l'intérieur du barrage, et il va rester le barrage qui sera là.

735

740

Je suis allé, cet été, quatre (4) fois au pied du rapide des Cœurs pour le faire admirer à des Européens. L'hiver, je passe à toutes les semaines par la pourvoirie Windigo, donc je sillonne la rivière, je vais voir en motoneige, en accompagnant des gens, et j'amène les gens au-dessus, où la voie ferrée, pour prendre des photos de Rapides-des-Cœurs.

745

Alors donc, il va rester un barrage. J'espère que, il y a eu une préoccupation qui a été exprimée par la Chambre de commerce, alors donc, j'espère que les stratégies qui seront retenues par ma région permettront que les fonds, les fonds de développement économique qui seront attribués à ma région, les priorités seront mises sur des infrastructures qui permettront aussi, dans cent (100) ans, d'avoir des retombées pour ma communauté.

750

Madame la Présidente, je crois que les bâtisseurs de barrages, il y a cent (100) ans, avaient des priorités, et je crois que les bâtisseurs de barrages de ma génération, d'aujourd'hui, se doivent d'innover. Alors donc dans cent (100) ans, je crois, l'évolution de mon environnement, de ma région par rapport à l'environnement, il y a eu une évolution dans les vingt (20) dernières années qui est extrêmement importante.

755

Qui aurait cru, il y a vingt-cinq-trente (25-30) ans, que, je sais pas, le parcours de la rivière Saint-Maurice, le coût des terrains, le coût des chalets sur le bord – nous, on est tous habitués à avoir un petit chalet sur le bord d'un lac et ça coûte rien, alors que depuis vingt (20)

760

ans, on voit la croissance du coût et la demande par rapport à de la villégiature face à des plans d'eau. Qu'est-ce qu'elle sera dans cent (100) ans.

765 Ne nous leurrions pas. Toutes les routes principales mèneront à Rapides-des-Cœurs, à Chute-Allard, elles seront asphaltées, dans cent (100) ans.

770 Donc nous devons prendre en considération que les besoins et les forces de ma région, toutes les stratégies de ma région, actuellement, s'orientent vers le tourisme, vers le développement de la villégiature, et la construction de cette infrastructure-là, on se doit absolument de penser quels seront les besoins de nos communautés dans cinquante-soixante-dix (50-70) et quatre-vingts (80) ans.

775 Il ne faut pas que dans cent (100) ans, ça ne soit qu'un barrage, un obstacle, mais il faut que ce barrage-là devienne un élément de développement de ma région; il faut que les barrages Rapides-des-Cœurs et Chute-Allard soient des créateurs d'emplois en termes de développement durable pour la communauté de Wemotaci qui, dans quatre-vingts (80) ans, aura probablement quarante mille (40 000) personnes.

780 Ma communauté, pour que les pourvoyeurs qui seront là, compte tenu de la grandeur du plan d'eau, entre autres du barrage Blanc, il y aura de la villégiature qui sera développée là, et à ce moment-là, compte tenu des plans d'eau qui sont créés à l'arrière des barrages, qu'ils soient pas un obstacle à la navigation.

785 Actuellement, compte tenu que nous sommes au stade de la planification de la construction du barrage, que ces barrages-là deviennent des acteurs positifs quant à la navigation. Donc de prévoir, qu'ils se penchent là-dessus et de pouvoir prévoir d'être capables de prendre les embarcation d'un plan d'eau à l'autre et ce, afin d'être capables de créer une voie navigable du pied des chutes Chaudière, qui est au nord encore plus sur la rivière que Wemotaci, jusqu'à l'arrière du barrage Rapide-Blanc, ce qui deviendrait une voie navigable sur 790 une longueur de cent quarante kilomètres (140 km), et à ce moment-là, qui permettrait la création d'emplois et le dynamisme de notre région.

795 Par ailleurs, j'ai grand plaisir à rencontrer les personnes âgées qui ont travaillé sur les plans d'eau, et j'ai abordé un vieux monsieur qui me parlait du rapide Bonhomme. Et là, je lui ai avoué que je ne connaissais pas le rapide Bonhomme. Vous voyez, là, en parlant et en discutant, pour m'apercevoir que sa vision était en 1952-53-54, et que c'était à l'arrière du barrage Beaumont, et le rapide Bonhomme n'existe plus parce qu'il a été ennoyé.

800 Je crois qu'on a un devoir de mémoire. Alors donc, j'ai eu le plaisir d'aller dans le bureau de madame Pelletier, ici à La Tuque, et il y a une magnifique peinture qui est la chute qui est là avant la construction du barrage de La Tuque. Je crois, au stade où nous en sommes, que nous avons un devoir de mémoire et d'être capables d'avoir, sous forme de peintures, de photographies ou de quoi que ce soit, des documents qui nous permettent de se

805 souvenir de ce qu'il y avait là, compte tenu que l'ensemble de la région est pour, et
fondamentalement, compte tenu de ce que ça créera à l'arrière.

Et si on a des emplois à long terme, je suis prêt à accepter, à appuyer ce projet-là.

810 C'est à peu près tout, madame. Je vous remercie de m'avoir écouté.

PAR LA PRÉSIDENTE:

815 Alors c'est moi qui vous remercie, monsieur Garceau. C'est très intéressant d'avoir
l'histoire d'un lieu, aussi.

Vous parliez, je pense que votre père d'abord a fait ses premiers voyages, j'ai compris
1948, quelque chose comme ça?

PAR M. MICHEL GARCEAU:

820 Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

825 Et donc, il a vécu – parce que vous, vous disiez que vous n'avez pas vécu de
changements; ce que vous connaissez actuellement de la rivière Saint-Maurice, c'est ce qu'elle
était au moment où vous avez commencé à la fréquenter?

PAR M. MICHEL GARCEAU:

830 Absolument, absolument.

PAR LA PRÉSIDENTE:

835 Est-ce que votre père, lui, a pu vivre ou a connu des changements en regard peut-être
de la création des derniers barrages, pour les ennoiements et tout ça; lui-même avait pas
d'histoires de changements importants qui ont changé les façons de faire?

PAR M. MICHEL GARCEAU:

840 Écoutez, il était originaire de Grand-Mère, il est né en 28 ou 29, donc le barrage de
Grand-Mère était déjà bâti.

845 Et encore là, l'histoire de partir en skis de fond jusqu'à Vallée-Pruneau, c'était encore
sur le plan d'eau, à l'arrière du barrage de Grand-Mère.

850 Mais mon père est encore un amateur de la nature, il allait pas en forêt pour se valoriser par un trophée, il allait en forêt, c'est son héritage principal, c'est-à-dire le plaisir d'être là pour le plaisir d'être là, et non pas pour se valoriser comme individu. Alors donc, il a toujours cru que l'original était plus intéressant.

855 On peut penser aussi dans cent (100) ans qu'il y aura peut-être un parc régional qui sera créé le long du réservoir Blanc, et que dans cinquante (50) ans, on évaluera qu'un original vu par deux-trois mille (2000-3000) personnes sera plus rentable, économiquement, que tué par deux (2) personnes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

860 On comprend de votre intervention que oui, vous appuyez le projet en autant qu'il y ait une préparation pour l'avenir aussi; c'est-à-dire si on peut appeler ça dans le contexte de développement durable, qu'il y ait, associé au projet, un désir soit de la communauté ou des partenaires impliqués dans ce projet-là d'investir pour plus tard aussi, en termes d'infrastructures récréotouristiques ou, en tout cas, en termes d'accessibilité pour les lieux.

865 **PAR M. MICHEL GARCEAU:**

870 Oui, mais je pense que cette capacité d'innover, alors donc d'inscrire dans leur plan de développement déjà cette capacité, aujourd'hui, d'être capable d'accéder à un plan d'eau, au plan d'eau à l'amont et à l'aval, alors actuellement, il y a des mises à l'eau à l'amont, donc il y a pas de possibilité, quelqu'un qui arrive avec son embarcation, d'être capable de transiter d'un plan d'eau à l'autre.

PAR LA PRÉSIDENTE:

875 Actuellement comme c'est ou avec le projet?

PAR M. MICHEL GARCEAU:

880 Avec le projet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

885 OK. Donc autrement dit, pour les rampes d'accès proposées par Hydro-Québec, pour vous, c'est pas suffisant?

PAR M. MICHEL GARCEAU:

890 Absolument pas. Absolument pas, parce que là, il faut que tu arrives – tu arrives pas nécessairement avec ton embarcation. Alors là, si tu pars d'Oskelaneo et tu descends la rivière, donc tu as pas de "trailer", tu es pas motorisé, tu arrives sur la rivière.

PAR LA PRÉSIDENTE:

895 On comprend que donc, la façon dont sont présentés actuellement les accès, les voies d'accès, les rampes d'accès, ça demande d'être donc motorisé.

Mais si vous arrivez avec votre embarcation, c'est à cause de la dénivellation ou de la longueur de l'accès, qui est trop longue?

900 **PAR M. MICHEL GARCEAU:**

Bien, j'imagine parce qu'il y a pas les préoccupations de le faire. Alors on parlait d'un trolley, ça peut être par un véhicule, ça peut être – il y a plein de façons de l'entrevoir.

905 Ce qui est important, c'est qu'on s'attarde, qu'on mette la lumière sur ce potentiel. Parce que c'est à la phase de construction qu'il faut le faire, parce qu'après ça, les coûts qui seront engendrés seront beaucoup trop élevés ou du moins, les enjeux en vaudront pas – c'est maintenant qu'il faut le faire.

910 Et compte tenu des innovations, entre autres, je le sais pas, lorsqu'il y a eu des contestations pour les lignes sous-fluviales, je crois qu'Hydro-Québec exporte maintenant son expertise, et qu'il y en a une dans le coin de New York, et ils ont une ligne sous-fluviale d'électricité. Donc pourquoi, parce qu'il y a eu innovation.

915 Alors donc, ce que je demande, c'est que compte tenu de l'évolution de notre société, est-ce que le partenaire Hydro-Québec peut inscrire, dans le cadre de ce projet-là, des actions ou des infrastructures qui permettent une navigation d'un plan d'eau à l'autre.

PAR LA COMMISSAIRE:

920 Je voudrais revenir sur la question de transport amont-aval. Je pense que ce qui est prévu, ce sont aussi des sentiers de portage, pour permettre de passer d'amont à aval, à la station aval.

925 Est-ce que ça, ça vous semble convenable?

PAR M. MICHEL GARCEAU:

930 Bien écoutez, sentiers de portage, ça veut dire de transporter son embarcation. Alors le pêcheur qui arrive là avec sa chaloupe, et puis son quinze (15) forces, il est pas capable; oublie ça, il est pas capable.

935 Alors donc, oui, oui, avec un canot sur le dos. Ou un kayak. Mais tu peux pas être très très lourd, là.

940 Et le type d'embarcation, à ce jour, qui est sur ces plans d'eau là, c'est pas des gros cruisers, c'est l'utilisateur, c'est le pêcheur, le villégiateur. Quelle sera l'évolution, j'en sais trop rien, mais c'est pas des embarcations qui sont très grosses, mais de partir avec son embarcation sur le dos, oubliez ça. Les gens sont motorisés, aujourd'hui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

945 Il y a eu quelques questionnements, en première partie d'audience sur entre autres toute la question des canots-kayaks et tout ça. Par contre, on a eu peu d'information sur les utilisateurs qui font du rafting.

Est-ce que vous avez des groupes ou vous connaissez des groupes qui pratiquent le rafting dans ce coin-là, la perte de ces chutes-là, est-ce que c'est important ou quoi que ce soit?

950 **PAR M. MICHEL GARCEAU:**

955 Bien, pour le rafting, écoutez, la seule rivière dans notre région qui est utilisée pour le rafting, c'est la rivière Matawin, alors donc, ça prend un parcours quand même assez long, pour être capable d'intéresser une clientèle et tout ça. Et ce parcours-là n'est pas...

PAR LA PRÉSIDENTE:

Il est pas assez intéressant, de toute façon, actuellement ou après?

960 **PAR M. MICHEL GARCEAU:**

Non, non.

PAR LA PRÉSIDENTE:

965 Et votre demande en regard de l'utilisation des fonds qui seraient alloués à la Ville de La Tuque, concernant le fonds de développement, est-ce qu'on comprend que ça va dans la foulée d'un premier intervenant aussi, à savoir qu'il y a un comité consultatif concernant l'utilisation des fonds?

970 Je voudrais que vous nous expliquiez un petit peu plus, sur cet aspect-là.

PAR M. MICHEL GARCEAU:

975 Non. Ce que je dis, c'est que les marges de manœuvre de développement de ma région résident dans le fonds de développement d'Hydro-Québec.

PAR LA PRÉSIDENTE:

L'autre fonds!

980

PAR M. MICHEL GARCEAU:

Je suis conseiller municipal aussi, alors donc, il y a une proposition de faite par la Chambre de commerce, il y en aura probablement par d'autres.

985

Mais il est évident que ce fonds-là, aujourd'hui et dans le temps, c'est la marge de manœuvre de développement, c'est la marge de manœuvre pour innover, c'est la marge de manœuvre pour donner à notre communauté quelque chose de plus. C'est notre marge de manœuvre financière pour investir dans nos infrastructures.

990

Alors est-ce que c'est important, mettez-en que c'est important!

PAR LA PRÉSIDENTE:

995 Et là, vous parlez du fonds qui serait accordé à la Ville de La Tuque ou du fonds de développement d'Hydro-Québec, qui est un autre fonds?

PAR M. MICHEL GARCEAU:

1000 Moi, je parle du fonds de développement Hydro-Québec qui est donné à la région, à la région.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1005 OK. C'est parce qu'il existe aussi un fonds, aussi, monsieur Arnaud, je sais pas s'il est là...

PAR M. MICHEL GARCEAU:

1010 Vous nous donnerez l'adresse!

PAR LA PRÉSIDENTE:

1015 Hydro-Québec a aussi un fonds de développement qui est en dehors des projets spécifiques, là, en écologie je pense.

Vous regarderez les verbatim de la première partie d'audience. Enfin, juste clarifier qu'on parlait bien du même fonds.

1020 Alors je vous remercie infiniment de votre participation.

PAR M. MICHEL GARCEAU:

1025 Merci madame.

PAR LA COMMISSAIRE:

1030 Merci, monsieur Garceau.

CONSEIL DES ATIKAMEKW DE WEMOTACI

PAR LA PRÉSIDENTE:

1035 Alors nous allons appeler un quatrième intervenant, pour le Conseil des Atikamekw de Wemotaci, monsieur Simon Cocoo, s'il vous plaît.

1040 Alors bonsoir Monsieur Cocoo, bienvenue. Peut-être nous présenter les personnes qui vous accompagnent.

PAR M. SIMON COOCOO:

1045 Oui. La dernière fois, il y avait des sujets que je pouvais pas aborder, dont j'étais pas tellement au courant de ça; les personnes, s'il y a des questions que vous voulez poser, à ce moment-là elles sont ici.

1050 À ma gauche, il y a Guy Laloche, qui est conseiller et responsable aussi aux ressources humaines à Wemotaci. À ma droite, il y a maître Nadir André. Je sais que la dernière fois, il y avait quelques questions sur la question de terres de réserve, donc il pourra répondre. Aussi, maître André faisait partie, et moi-même aussi, nous faisons partie du groupe de négociation entre Hydro-Québec, ainsi que d'autres personnes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1055

Merci. Alors nous vous écoutons.

PAR M. SIMON COOCOO:

1060

Je vais essayer d'être le plus bref possible, parce que je sais que mes deux (2) camarades aussi voudraient bien, s'il y a des questions que vous voulez poser, ils sont très intéressés.

1065

Avant de commencer, je voulais vous dire que la dernière fois qu'on s'était rencontré, j'avais parlé de présenter un document concernant le mercure. Ça fait que je me suis informé, le document présentement est encore en période d'analyse, il est pas disponible pour le moment.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1070

Est-ce que vous pensez que d'ici – combien de délai, à peu près?

PAR M. SIMON COOCOO:

1075

On m'a parlé de décembre.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1080

OK. Ça va être un petit peu – en tout cas, dès que possible, si vous pouvez bien me donner une petite idée, ça serait apprécié. On va avoir du temps à la fin, on va se garder du temps pour écrire là-dessus, si vous pouvez nous le donner.

PAR M. SIMON COOCOO:

1085

C'est parfait, ça.

1090

Vous savez qu'à Wemotaci, Wemotaci est située à environ cent vingt kilomètres (120 km) à l'est de la ville de La Tuque, et puis ce qui nous amenait surtout avec Hydro-Québec à discuter depuis les deux (2) dernières années, on s'était dit, bon, c'était de regarder qu'est-ce qui serait intéressant pour nos gens, toute la question économique et aussi, bon, on voulait s'assurer également que Wemotaci soit pas lésée dans ses droits, surtout l'appartenance au territoire.

1095

Au cours de nos discussions, on s'est aperçu, parce que c'est pas la première fois qu'on discute avec Hydro-Québec, au cours de nos discussions, peu à peu, on s'est aperçu qu'Hydro-Québec avait quand même changé d'attitude envers nous, par rapport au développement qu'il y

a eu ailleurs aussi, par rapport à d'autres Premières Nations, ce qui nous intéressait énormément et puis ce qui, aussi, nous amenait quand même à un certain confort de discussion avec eux.

1100

Évidemment, aussi, bon, on voulait aussi regarder du côté de partenariat économique avec Hydro-Québec, monsieur Laloche est très très au fait de tout ça. C'est une décision qu'on avait prise en 2002, lorsque nous avons terminé de discuter avec Hydro-Québec, pour se dire, bon, qu'il fallait faire quelque chose avec la population; on se retrouve encore aujourd'hui, et en 1105 2002, on se retrouve encore aujourd'hui à pas loin de vingt-cinq pour cent (25 %) de chômage, quand on parle de chômage, ce n'est pas nécessairement seulement que le chômage mais aussi l'assistance sociale, donc on se retrouve le quart (¼) de la population sur le chômage. Ce qui nous avait amenés à voir, à commencer réellement à regarder à long terme sur la situation économique à Wemotaci.

1110

Évidemment, bon, il y a les jeunes aussi qui grandissent, qui se multiplient, on se retrouve à environ soixante pour cent (60 %) de la population qui a entre vingt-cinq (25) et trente-cinq (35) ans et moins, là. Donc on se retrouve, énormément de jeunes devant nous.

1115

Je vous ferai grâce, pour le moment, concernant les droits; ça fait que si vous voulez poser des questions des droits ancestraux et tout ça, maître Nadir André est là pour tout ça.

1120

Ce que moi je voulais en venir surtout, sur la partie 3, les effets qu'il y a eu sur les terres ancestrales, c'est-à-dire sur les terres atikamekw. On parle d'ennoiement d'un pour cent (1 %) de la terre de réserve, ce qui était pour nous très très minime par rapport à l'ancien projet de 88, qui était de dix pour cent (10 %). Donc c'était plus viable pour nous de voir à ce qu'on puisse arriver à un accord avec Hydro-Québec.

1125

Comme je le disais tantôt, un pour cent (1 %) de la superficie de la réserve qui sera ennoyée, mais c'est minime pour nous par rapport aux terres, c'est-à-dire les droits de chasse et de pêche, et tout ça. Ça ne touche pas réellement un impact majeur pour la population de Wemotaci, parce que c'est juste un gonflement, en fait, un gonflement de rivière, un à cinq kilomètres (5 km) de Wemotaci et l'autre à un peu plus de trente kilomètres (30 km) de Wemotaci.

1130

Donc c'est pas un enjeu majeur pour nous. Comme j'ai dit, je compare toujours à celui de 88, qui était au-delà de dix pour cent (10 %) d'ennoiement de terres de réserve, et il y avait tous les terrains de chasse et de piégeage des communautés, c'est-à-dire de la population, qui étaient très très affectés.

1135

Ça fait que ce qui nous a donné à une entente avec Hydro-Québec, et puis depuis ce temps-là, nous autres, on s'est dit, on va continuer quand même à discuter avec Hydro-Québec, puisque pour nous, on est sur la bonne voie. Ces discussions-là, pour les prochaines années, ça va continuer, d'après nous.

1140 Ça fait que je vais laisser les autres aussi, s'ils veulent s'exprimer.

PAR M. GUY LALOCHE:

1145 Bonsoir. C'est ça, Simon a fait pas mal le tour, là.

Quant aux retombées économiques, nous aussi on a une entente, c'est une opportunité pour nous autres de faire en sorte de maximiser les retombées économiques aux gens à Wemotaci. Parce que nous, on est encore plus touché, de façon directement, comparé à la région de la Mauricie. Le barrage qui est le plus proche se fait, en aval, à peu près à l'intérieur de dix kilomètres (10 km).

1150 Ça fait que présentement, on se prépare, on se prépare depuis déjà un certain temps. Et puis on est allé voir qu'est-ce qui se faisait ailleurs, tu sais, avec les projets d'Hydro-Québec, on a eu l'occasion d'aller visiter le chantier à Péribonka pour aller voir nos cousins qui sont les Montagnais, comment est-ce qu'ils sont structurés pour justement maximiser les retombées économiques.

1160 Et puis on est en train de développer de la formation pour la main-d'œuvre locale, et puis on discute aussi, actuellement, avec des entrepreneurs qui sont établis ici, dans la région, dans la région immédiate à La Tuque, avec des entrepreneurs locaux, pour possibilité de faire des partenariats pour justement aller chercher le plus de contrats possible.

1165 Et puis bon, en collaboration avec les gens de la Commission de la construction du Québec, qui est la CCQ, ça on fait un plan de développement de la main-d'œuvre, pour identifier le potentiel qu'on peut avoir sur place. Tantôt, mon collègue mentionnait qu'on avait beaucoup de gens jeunes, ça fait que la ressource est là, mais il va falloir la former.

1170 Et puis on chemine dans tout ça. Et puis nous, on veut pas manquer notre coup, aussi, parce que c'est une opportunité qui se présente à nous, comme je disais tantôt.

1175 Et puis par le passé, bien, il y a eu du développement sur le territoire atikamek, et puis il y a eu un essor économique. Nous, on n'a pas pu tout le temps profiter de cet essor-là, dans le passé. Et puis aujourd'hui, on voudrait prendre notre place, et puis c'est pour ça qu'on est enchanté d'avoir un projet de cette envergure, et puis on veut montrer que nous autres aussi, on est capable de réaliser des contrats avec Hydro-Québec.

C'est ce que j'avais à dire, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1180 Merci.

Monsieur André.

1185 **PAR M. NADIR ANDRÉ:**

Bonsoir. Dans la perspective on peut dire un peu plus juridique, dans le cadre des projets, il y avait trois (3) questions qui devaient être abordées et adressées spécifiquement, tant par les Atikamekw que par Hydro-Québec dans la négociation de l'entente de 2002.

1190

Le premier, c'est qu'il y a eu une entente, en 1988, entre Hydro-Québec et les Atikamekw, concernant une ligne de transport, Radisson-Nicolet-Les Cantons, et dans cette entente-là de 1988, il y a une obligation pour Hydro-Québec de consulter les Atikamekw sur tout nouveau projet dans le territoire atikamek.

1195

Alors initialement, quand on a commencé les négociations avec Hydro-Québec, il fallait s'assurer que la partie atikamek, et puis là, on se limite pas à la communauté de Wemotaci mais bien l'ensemble des trois (3) communautés atikamekw, et c'est la raison pour laquelle une des choses qu'il a fallu faire, c'est de demander au Conseil de la nation atikamek, qui représente les trois (3) communautés, d'adopter une résolution de son conseil d'administration pour, on peut dire, le terme que j'utiliserais, c'est qu'ils avaient été informés suffisamment du projet.

1200

D'ailleurs, Hydro-Québec avait été donner une présentation au conseil d'administration relativement au projet, pour bien s'assurer qu'il y avait pas d'effet pour les deux (2) autres communautés, au niveau des impacts, que ça se limitait simplement à des impacts directs sur la communauté de Wemotaci.

1205

Une fois que le groupe a été consulté, il y a une résolution qui a spécifié qu'ils avaient été consultés en vertu de l'entente de 88. Ça fait que c'était la première chose.

1210

La deuxième chose qu'il fallait s'assurer, c'était que les projets ne portent pas atteinte à la revendication globale des Atikamekw qui a été initiée en 1979, qui a encore cours en ce moment. Et une partie de la négociation de l'entente a porté justement, il y a quasiment un chapitre complet là-dessus, sur des clauses spécifiques que c'est sans préjudice, que ça ne porte pas atteinte, que ça ne constitue pas un accord, un traité ou quoi que ce soit. Ça fait qu'à cet égard-là, la communauté de Wemotaci, le conseil est satisfait, sur l'aspect juridique des clauses sans préjudice à la négociation.

1215

Et finalement, le troisième aspect légal qu'il fallait vérifier, c'était la question de l'ennoiement de la réserve de Wemotaci. Que ce soit un pour cent (1 %) ou point un pour cent (0,1 %), ou dix (10 %) ou vingt pour cent (20 %), il y a toujours la question d'une cession de réserve. C'est-à-dire que si Hydro-Québec ou toute autre entreprise avait des besoins de terres de réserve, la Loi sur les Indiens prévoit des procédures très spécifiques pour obtenir une cession de réserve.

1225

Et parmi ces procédures-là, ça prend premièrement l'accord du ministère des Affaires indiennes, l'accord du Conseil de bande, l'accord de la population de Wemotaci par un référendum.

1230 Quand on parle de cession de réserve, c'est quelque chose qui est permanent. C'est-à-dire qu'une fois que la cession est légalement faite selon la Loi sur les Indiens, ce n'est plus une terre de réserve, ça redevient une terre de la Couronne provinciale. Et ça, c'est de la complexité constitutionnelle que je vais éviter d'aborder, mais...

1235 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

 Ça va, parce que c'était ma première question, je voulais savoir s'il y avait une cession de terres ou quoi.

1240 **PAR M. NADIR ANDRÉ:**

 Justement! On a fait une recherche jurisprudentielle pour savoir, bon, si on envoie une réserve, a priori, il doit s'agir d'une cession parce qu'on perd l'utilisation de ces terres-là.

1245 Et après vérification dans la jurisprudence, il appert que c'est pas nécessairement une cession de réserve, parce que ce que la Cour suprême du Canada a statué dans une cause de Colombie-Britannique notamment, c'est que quand on utilise des terres de réserve, s'il y a pas un caractère permanent à l'utilisation qui est faite des terres, il est pas nécessaire d'obtenir une cession. Et pour avoir le critère, il est pas nécessaire d'avoir une date spécifique de fin de projet, la date n'est pas nécessaire. Il s'agit simplement de démontrer que la date sera éventuellement déterminable.

1250 Et c'est la question qu'on a posée à Hydro-Québec, est-ce qu'il y a une date déterminable. Hydro-Québec nous a répondu qu'éventuellement, le projet cesserait. Les barrages ne sont pas éternels, ça peut durer soixante-soixante-quinze (60-75) ans, cent (100) ans, mais éventuellement, le barrage va se terminer, ce qui ferait en sorte que le niveau, ou peu importe, pour n'importe quelle raison environnementale, à partir du moment où est-ce que le niveau d'eau baisse, il n'est plus ennoyé, la terre demeure terre de réserve. C'est-à-dire que c'est un arrêt d'utilisation temporaire.

1260 Et ça, ça fait toute une différence, parce que s'il avait fallu obtenir une cession de réserve, bien premièrement, il aurait fallu que le ministère des Affaires indiennes s'implique directement dans la négociation, parce qu'il y a tous les aspects de l'obligation de fiduciaire de la Couronne, deuxièmement, il aurait fallu organiser un référendum à Wemotaci pour s'assurer que la population est en accord avec une telle cession.

1265

 Alors l'option de ne pas devoir faire la cession est préférable, et la mécanique sur laquelle ça se fait, c'est une autre disposition de la Loi sur les Indiens qui s'appelle un permis

1270 d'occupation. C'est-à-dire que le Conseil de bande, avec l'accord du ministre des Affaires
indiennes, octroie à Hydro-Québec un permis d'occupation pour les terres qui vont être
renvoyées, et le permis sera bon pendant la durée de temps de vie du projet. Une fois le projet
terminé, le permis sera également résilié et la terre redeviendra terre de réserve.

1275 Ça fait que c'est les trois (3) aspects qu'on a regardés, et puis les trois (3) aspects sont
répondus à notre satisfaction, ce qui fait en sorte que du point de vue juridique, dans la
considération juridique, le Conseil de Wemotaci a été en mesure d'accepter le projet.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1280 Merci beaucoup. On aurait quelques questions pour vous, ça va?

À la page 9 de votre mémoire, vous dites, justement, vous expliquez:

1285 "Les représentants d'Hydro-Québec nous ont informés dès le début du processus de
négociation qu'il était possible que les projets Chute-Allard et Rapides-des-Cœurs entraînent
l'ennoiement d'une partie des terres situées sur la réserve de Wemotaci, environ un pour cent
(1 %) de la superficie de la réserve. Les parties ont donc convenu à l'avance d'une
compensation qui sera versée au Conseil à titre de dédommagement pour la perte de
jouissance desdites terres pendant la durée d'opération des projets hydroélectriques."

1290 Est-ce qu'on comprend que ça fait partie du fonds, est-ce que c'est le montant dont vous
parlez, cinq point cinq millions (5,5 M\$), ou est-ce que quand vous parlez, à la page 11, de
l'entente de vingt-quatre virgule neuf millions (24,9 M\$), ça comprend ce cinq point cinq
(5,5 M\$) là?

1295

PAR M. SIMON COOCOO:

Non, c'est à part, ça.

1300 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Parce que dans la première partie d'audience, on voulait évaluer un peu quel est le
montant total de l'aide apportée, c'est-à-dire des fonds apportés par Hydro-Québec.

1305 Donc il y a un fonds de vingt-quatre point neuf millions (24,9 M\$), qui comprend un
fonds de développement communautaire sur une période de cinquante (50) ans, ce dont vous
nous avez parlé en première partie d'audience.

PAR M. SIMON COOCOO:

1310

C'est ça, c'est le vingt-quatre point neuf millions (24,9 M\$).

PAR LA PRÉSIDENTE:

1315 Et donc ça, c'est complètement en dehors de la question de la compensation pour l'enneigement des terres, on comprend bien ça?

PAR M. SIMON COOCOO:

1320 C'est ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous dites aussi, à la page 9, à la fin du paragraphe, vous dites:

1325 "Quant aux impacts identifiés dans l'étude d'impact sur l'environnement déposée par Hydro-Québec sur le territoire ancestral atikamekw, le Conseil des Atikamekw de Wemotaci est satisfait de l'analyse de ces impacts et des mesures qui seront prises par Hydro-Québec pour les atténuer."

1330 Et vous dites:

"Des discussions supplémentaires devront avoir lieu concernant l'établissement de villégiature près des rives de la rivières Saint-Maurice."

1335 Pouvez-vous nous expliquer un peu de quoi il s'agit?

PAR M. SIMON COOCOO:

1340 OK. C'est qu'il y a, pas Chute-Chaudière mais Chute-Allard, il va y avoir quand même un bassin, et puis autour de ce bassin-là, nous, on se disait que bon, au lieu d'avoir, ça va devenir plus tard un très beau site de villégiature, on se disait, on va faire la demande auprès du gouvernement du Québec que cette zone-là soit quand même attirée pour les Atikamekw de Wemotaci, pour le développement de villégiature, soit par exemple, je sais pas, dans cinq-dix (5-10) ans, une fois que le site sera bien établi.

1345 C'est qu'on veut faire du développement de villégiature nous-mêmes, autour du réservoir, du barrage, OK.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1350 Mais quand vous dites que des discussions devront avoir lieu, je veux comprendre, est-ce que c'est dans le cadre des ententes ou de l'acceptation du projet? C'est en dehors de l'entente?

1355 **PAR M. SIMON COOCOO:**

Oui, c'est en dehors de l'entente.

1360 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc il y a sur la table aussi ce projet-là que vous voulez...

1365 **PAR M. SIMON COOCOO:**

Pour nous, c'est un processus continu.

1370 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

OK, je comprends.

Et vous dites aussi:

1375 "Le chapitre 12 de l'entente Wemotaci-Hydro-Québec prévoit des dispositions particulières relatives aux mesures d'atténuation et le suivi environnemental dans lesquels il est prévu que les parties ont convenu d'un programme de consultation particulier."

Vous faites référence à quel genre de programme de consultation particulier?

1380 **PAR M. SIMON COOCOO:**

C'est-à-dire qu'on l'a fait en partie. On parlait, je pense Hydro-Québec l'avait annoncé, l'île de Wemotaci, c'est un site qu'on veut exploiter, pas nécessairement Wemotaci mais en collaboration avec d'autres organismes environnementaux et tout ça, pour restaurer l'habitat des canards et tout ça.

1385 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça, c'est la plaine de Wemotaci?

1390 **PAR M. SIMON COOCOO:**

Oui, la plaine, c'est ça, oui. Ça, c'est de restaurer, ça ferait partie du programme.

1395 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Donc, c'est l'aménagement des canaux, pour assurer une meilleure circulation de l'eau dans ce secteur-là?

PAR M. SIMON COOCOO:

1400 C'est ça, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1405 Pour créer des habitats en milieux humides?

PAR M. SIMON COOCOO:

Oui, oui.

1410 Et puis il y a pas juste cette zone-là, il y a aussi à l'extérieur de la zone d'étude, on parle aussi de restauration par exemple des lacs à la truite autour de Wemotaci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1415 Est-ce qu'on peut comprendre que ces projets-là, parce que vous dites aussi, à un moment donné, que les sommes utilisées, le vingt-quatre point neuf millions (24,9 M\$) sur une période de cinquante (50) ans:

1420 "Ces sommes seront utilisées de façon discrétionnaire par le Conseil des Atikamekw de Wemotaci."

Est-ce qu'il y a une orientation qui a été décidée par le Conseil pour l'utilisation des fonds, pour le type d'utilisation de fonds?

1425 Est-ce que ce sont des projets qui sont à valeur écologique, sociale, structurelle, organisationnelle? Est-ce qu'il y a une orientation particulière sur l'utilisation des fonds?

PAR M. SIMON COOCOO:

1430 Pour le moment, on n'a pas encore statué là-dessus, on n'a pas d'orientation, de directives là-dessus.

Mais on sait que, bon, une partie de cet argent-là, nous voulons l'utiliser surtout dans les programmes économiques, d'emplois et tout ça, pour l'avenir.

1435 J'aimerais plutôt laisser monsieur Laloche répondre à ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1440 Allez-y, monsieur Laloche.

PAR M. GUY LALOCHE:

1445 Ce qui avait été déjà avancé, sans que ce soit nécessairement quelque chose comme formel, tu sais, parce que le Conseil aussi est comme une municipalité, il s'exprime par résolutions, ça, on n'est pas encore rendu là. Mais on parlait déjà d'infrastructures et développement économique, pour les fonds de vingt-quatre millions (24 M\$).

1450 Et puis ce que mon collègue mentionnait tantôt, concernant le réservoir que ça va créer, Chute-Allard, déjà c'est vrai, nous autres, on mise aussi là-dessus, tu sais, pour développer le tourisme, l'écotourisme, tout ça.

1455 Parce que c'est un endroit où c'est qu'il y a déjà des trails qu'on utilise, des petites rivières pour la truite, tout ça, on a des trails dans ça, et puis on avait pensé aussi au sentier pédestre, tout ça, en lien avec le réservoir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, monsieur André.

1460 **PAR M. NADIR ANDRÉ:**

Vous aviez posé la question initialement de en tout, les montants totaux.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1465

Oui.

PAR M. NADIR ANDRÉ:

1470 Selon mes calculs, on arriverait à, grosso modo, à trente-trois millions (33 M\$) de paiements divers pour la communauté de Wemotaci.

1475 Simplement vous donner l'information que le cinq point cinq millions (5,5 M\$) de compensation pour l'ennoisement est basé sur une cote d'ennoisement qui est située à trois cent quarante-six mètres (346 m). Il est prévu dans l'entente que le montant peut être révisé si ça dépasse de cinquante centimètres (50 cm) donc renégocié à la hausse, et moins de cinquante centimètres (50 cm) en bas de la cote, peut être renégocié à la baisse.

1480 Donc le cinq point cinq millions (5,5 M\$) est vraiment aléatoire, qui va dépendre du niveau d'ennoisement réel du projet. Et ça, je pense qu'on va juste le voir le jour que ça va arriver.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1485 Vous disiez tout à l'heure, effectivement, que vous aviez déjà commencé à avoir des
rencontres d'ailleurs avec la communauté de Mashteuiatsh, concernant ce qu'ils ont fait aussi,
leur fonds – bon, je suis un peu au courant du dossier puisque je présidais cette audience-là
aussi – mais si on compare un peu avec l'utilisation qui a été faite, la communauté de
1490 Mashteuiatsh avait aussi déposé, par rapport à l'étude d'impact, un peu les impacts qu'ils
devaient prendre; c'est-à-dire le montant global, voici, il y a tant de millions qui est pour
compenser pour telle chose, il y a tant de millions qui est pour des travaux réparateurs ou des
projets à haute valeur écologique ou environnementale, tant d'autres, tel montant.

Est-ce que vous avez fait cet exercice-là jusqu'à maintenant, pour la totalité des fonds?

1495

PAR M. GUY LALOCHE:

C'est-à-dire qu'il y a des fonds déjà identifiés dans l'entente, autres que le fonds de
développement communautaire, là. Il y a les mesures, les travaux correcteurs, il y a un montant
1500 de sept cent cinquante mille (750 000 \$). Et puis un autre de cinq cent mille (500 000 \$) pour
les trappeurs.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1505 Mais est-ce que c'est possible pour vous, par exemple, de nous déposer justement ce
cadre-là, autrement dit à partir du trente-trois millions (33 M\$), de dire, bon, il y a tant qui est
pour ça, pour l'ennoiement, c'est-à-dire pour la compensation, il y a tant de travaux correcteurs,
il y a tant qui sera pour les travaux d'infrastructures ou autres.

1510 Est-ce que pour vous, vous êtes capable de nous déposer cette information-là?

PAR M. NADIR ANDRÉ:

Vous voulez dire les différentes catégories?

1515

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, plus les catégories, pas les projets.

1520 **PAR M. NADIR ANDRÉ:**

On peut vous les remettre, mais je crois qu'ils se trouvent déjà dans l'étude d'impact...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1525

On les a au complet? OK, peut-être.

PAR M. NADIR ANDRÉ:

1530

... d'Hydro-Québec, dans la partie qui résume l'entente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1535

C'est parce qu'on arrivait à peu près autour de dix-sept (17 M\$) ou dix-huit point cinq millions (18,5 M\$), et c'est pour ça, ce qu'on a dans le cadre de l'étude d'impact, c'est pour ça que je voulais voir simplement si vous pouviez même nous déposer cette semaine, vous êtes pas obligé de me les sortir ce soir, pour qu'on puisse vraiment avoir une idée complète.

1540

J'aimerais, vous dites aussi, à la fin de votre mémoire:

1545

"Les dispositions pertinentes de l'entente relative aux retombées économiques sont acceptables pour le Conseil des Atikamekw de Wemotaci. Toutefois, il est nécessaire de rappeler que plusieurs membres de la communauté ont exprimé au Conseil leur déception quant aux retombées économiques réelles des projets sur la communauté compte tenu que la plupart des impacts négatifs directs des projets seront subis par les Atikamekw de Wemotaci. Le Conseil souhaite donc poursuivre les discussions à cet effet avec Hydro-Québec dans le cadre de l'entente du 16 juillet 2002."

1550

J'aimerais que vous nous expliquiez un peu ce qui en est, et puis, autrement dit, est-ce qu'il y a quelque chose qui est remis en question en regard de l'entente qui a été signée.

PAR M. GUY LALOCHE:

1555

Non, il y a rien qui est remis en question, c'est toujours à l'intérieur de l'entente.

1560

Et puis comme je mentionnais en début tantôt, quand je disais que les gens, ils ont hâte que ça puisse partir pour le travail, parce que les gens veulent travailler, nous, on est chanceux de travailler par rapport au pourcentage de chômage qu'on vit aussi, c'est pas tout le monde qui peuvent avoir des emplois comme nous on occupe. Les gens, ils sont très motivés à commencer à travailler, et puis ils veulent travailler le plus possible et puis le plus longtemps possible aussi.

1565

C'est ça, ils veulent qu'on aille chercher encore plus, tu sais, maximiser vraiment les retombées économiques, parce que c'est nous autres vraiment qui sommes touchés de façon directement, là.

1570 Je sais que la région de la Mauricie, c'est une belle région, une très belle grande région, tu sais, ça part à Trois-Rivières, mais quand il y a un développement qui se fait à Trois-Rivières, nous, on n'est pas bien bien touché, à Wemotaci. Tandis que là, on est touché directement. C'est ce que les gens...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1575 OK. C'est plus une impatience en regard de quand ça va commencer ou quoi que ce soit, ce que vous exprimez dans votre mémoire?

PAR M. GUY LALOCHE:

1580 D'avoir plus de travail aussi, de contrats.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et quand vous dites que:

1585 "Finalement l'entente prévoit que les objectifs d'emplois pour les Atikamekw de Wemotaci sont fixés à dix pour cent (10 %)."

C'est ce que vous avez convenu avec Hydro-Québec d'essayer, c'est dix pour cent (10 %) de l'ensemble des emplois ou dix pour cent (10 %) de la communauté?

1590

PAR M. GUY LALOCHE:

Minimum de dix pour cent (10 %), dans les contrats octroyés.

1595

PAR LA PRÉSIDENTE:

Dans les contrats octroyés, OK.

Et ils seraient plus dans quel secteur d'activités?

1600

PAR M. GUY LALOCHE:

1605 Si je comprends comme Péribonka, déjà on a des bonnes discussions avec eux, on a des ententes de façon informelle, c'est déjà arrivé qu'on se rencontre les deux (2) conseils, et puis eux déjà nous ont comme approchés pour faire travailler nos gens à Wemotaci, de Wemotaci pour aller travailler au projet Péribonka, parce qu'ils vont vivre la situation suivante, ils vont manquer de main-d'œuvre. La main-d'œuvre locale ne suffit plus pour combler les postes surtout reliés à ce qu'ils appellent, chez Hydro-Québec, vivres et couverts. C'est ça.

1610 Et puis nous aussi, on s'attend à ce que, à un moment donné, bien, qu'à un moment donné, on manque de main-d'œuvre. Et puis là, les discussions qu'on a, c'est avec les gens des autres communautés atikamekw, obedjiwans et manawans.

1615 Ça, on aimerait qu'eux autres aussi puissent profiter du développement qu'il va y avoir.

PAR LA COMMISSAIRE:

1620 Monsieur Laloche, tantôt vous avez mentionné que dans la partie des réservoirs, dans le secteur de Chute-Allard, vous êtes intéressés à développer la villégiature, vous avez aussi mentionné l'écotourisme.

Pouvez-vous nous donner un peu plus d'information sur le genre d'activités que vous aimeriez développer dans ce coin-là?

1625 **PAR M. GUY LALOCHE:**

1630 Tout est possible. Ce qui serait intéressant pour nous autres, c'est qu'il y a des gens au Québec, entre autres le sentier pédestre, tout ça, il y a des associations, nous on a des très beaux, je sais pas si je m'exprime bien quand je dis "très", mais des sentiers aussi, où c'est qu'il va y avoir le réservoir, on a une belle montagne qui est sur le bord du chemin de fer, et puis on peut aller voir en haut, ce serait une belle place que je dis tout le temps pour un belvédère ou faire des escaliers dans ça, c'est tout développé, cette partie-là.

1635 Peut-être même déjà penser de construire une auberge. En même temps, ça servirait aussi aux gens, aux fonctionnaires qui viennent nous rencontrer à Wemotaci. Parce qu'actuellement, on n'a pas la place pour les accueillir; quand ils viennent nous voir, bien, il faut fixer des rencontres admettons à dix heures (10 h), c'est parce qu'ils dorment à La Tuque, le temps qu'ils puissent monter à Wemon.

1640 Mais en ayant tout ça, ça vient comme appuyer le développement économique, aussi.

PAR LA COMMISSAIRE:

1645 Ce serait d'avoir une infrastructure d'accueil pour héberger les visiteurs.

PAR M. GUY LALOCHE:

Oui.

1650 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors je vous remercie infiniment de votre présentation.

Alors nous allons faire une petite pause d'une dizaine de minutes, pour revenir avec un cinquième intervenant.

1655

Merci.

1660

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
BASSIN VERSANT SAINT-MAURICE**

1665 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors je vais demander au prochain intervenant de venir prendre place à l'avant, pour le Bassin versant Saint-Maurice, madame Rachel Racine et madame Maude-Amie Tremblay.

1670 Alors nous vous écoutons, allez-y.

PAR Mme RACHEL RACINE:

1675 Bonjour. Alors Bassin versant Saint-Maurice vient présenter son mémoire aujourd'hui. En fait, le mémoire que nous déposons est le Plan directeur de l'eau, nous avons quand même formulé des faits saillants pour aider la Commission dans ce travail-là, et évidemment en lien avec le projet à l'étude aujourd'hui.

LECTURE DU MÉMOIRE

1680 **Page 2, fin du troisième paragraphe**

1685 Nous allons donc vous présenter un bref énoncé des faits saillants, des recommandations, des constats et recommandations sur les points suivants: la qualité de l'eau, la conservation des écosystèmes, la faune, l'exploitation des ressources naturelles, le transport, les activités récréatives et touristiques, le paysage, et une brève conclusion, tout ça en rapport avec notre Plan directeur de l'eau.

1690 Nous rappelons que le but est d'offrir une vision globale pour l'ensemble du territoire. Afin de mettre en œuvre la gestion intégrée des ressources, nous tenons à formuler au BAPE certaines recommandations à considérer lors de l'aménagement et du suivi des travaux des deux (2) centrales.

1695 Ainsi Bassin versant Saint-Maurice recommande:

LECTURE DU MÉMOIRE, page 12, point 1

Page 12, fin du troisième paragraphe, (... de la rivière Saint-Maurice)

1700 Donc on va vous présenter les faits saillants, commencer par la qualité de l'eau. Je vais laisser Maude-Amie parler de ce point-là.

PAR Mme MAUDE-AMIE TREMBLAY:

1705

LECTURE DU MÉMOIRE, page 2, point 1

Page 3, fin du deuxième paragraphe de "Constats et recommandations"

1710

Pour le paramètre du mercure, les recommandations sont les suivantes:

LECTURE DU MÉMOIRE, page 4, "Constats et recommandations"

Page 4, fin du deuxième paragraphe de "Constats et recommandations"

1715

À propos de l'érosion des berges maintenant.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 4, point 2.1

1720

Page 5, fin du dernier paragraphe de "Constats et recommandations"

En lien avec les milieux riverains, je vais sauter aux constats directement.

1725

LECTURE DU MÉMOIRE, page 6, "Constats et recommandations sur les milieux humides"

Page 6, fin du deuxième paragraphe de "Constats et recommandations sur les milieux humides"

1730

En lien avec les communautés de poissons, nous mentionnons simplement, au Plan directeur de l'eau, qu'il y a la présence de doré jaune et de ses activités de reproduction concentrées dans le secteur de Rapides-des-Cœurs.

Comme constats et recommandations, nous formulons:

1735

LECTURE DU MÉMOIRE, page 6, "Constats et recommandations sur les communautés de poissons"

Page 7, fin du deuxième paragraphe de "Constats et recommandations sur la faune ailée"

1740

PAR Mme RACHEL RACINE:

Alors concernant la partie exploitation des ressources naturelles, commençons par la forêt et l'exploitation de la matière ligneuse.

1745

LECTURE DU MÉMOIRE, page 7, dernière phrase

Fin de la page 11

Une brève conclusion!

1750

LECTURE DU MÉMOIRE, page 12, quatrième paragraphe, (La rivière Saint-Maurice...)

Fin du mémoire

1755

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci beaucoup. J'aurai une première question avant de passer la parole à ma collègue.

1760

Est-ce que le projet tel que présenté, bon, vous faites des recommandations à certains égards, la Commission va en prendre connaissance, va en faire une évaluation dans le cadre de son rapport, maintenant, est-ce que quand même, ce projet-là, pour vous, se concilie quand même avec le Plan de l'eau du Bassin versant de la Saint-Maurice?

1765

PAR Mme RACHEL RACINE:

Dans l'optique où il est mis en œuvre de façon durable, c'est-à-dire concilie les effets économiques, les effets environnementaux, les effets sociaux, et que les pratiques, les méthodes de faire y sont faites de façon durable, c'est le but poursuivi par notre organisme.

1770

PAR LA COMMISSAIRE:

Oui, bonsoir. J'aimerais ramener quelques éléments de préoccupations que vous avez soulevés.

1775

En ce qui a trait à l'érosion des berges, pouvez-vous cibler des zones particulières dans le secteur d'étude qui vous semblent problématiques?

1780

PAR Mme RACHEL RACINE:

C'est-à-dire qu'on réfère, un instant, on réfère aux zones qui ont été ciblées directement par Hydro-Québec, c'est-à-dire par exemple, si on prend le site de Chute-Allard, ils disent qu'il y a déjà cinq cents mètres (500 m) de berges qui sont sablonneuses, qui sont en érosion active; qu'il y a deux point quatre kilomètres (2,4 km) de sensibilité moyenne. Donc c'est des sites qui sont en amont du barrage, qui ont été ciblés.

1785

Donc c'est sûr que c'est ces sites-là, qu'ils ont indiqués déjà qui sont en érosion, d'érosion moyenne à forte, qu'on cible l'optique d'appliquer des mesures de lutte antiérosive.

1790 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Que verriez-vous comme genre de mesures à prendre?

1795 **PAR Mme RACHEL RACINE:**

Les mesures, celles qu'on recommande, qu'on a appliquées nous-mêmes dans le cadre du projet de restauration des rives, c'est toutes des mesures qui sont dites de génie végétal, donc des mesures simples ou semi-simples.

1800 Premièrement, on parle de plantation; ensuite de ça, on parle de génie végétal simple, fascines, fagots, rampes plançons.

On limite tout ce qui est prescription d'enrochement ou des choses qui nécessitent de la machinerie lourde, pour limiter justement la pression sur la rive.

1805

PAR LA COMMISSAIRE:

Éviter le tassement?

1810 **PAR Mme RACHEL RACINE:**

Exactement. Donc toujours des mesures de génie végétal simples qui sont prescrites, soit dit en passant, par le ministère de l'Environnement dans le document publié "Protection des rives, du littoral et des plaines inondables", monsieur Goupil, 98.

1815

PAR LA COMMISSAIRE:

Maintenant, en ce qui a trait aux zones d'habitat pour la faune ailée, notamment la sauvagine, vous manifestez des préoccupations à l'égard du fait que les habitats de la sauvagine vont être touchés par les interventions.

1820

Mais j'aimerais avoir votre point de vue sur les mesures qui sont envisagées par le promoteur pour compenser une partie des habitats qui vont être perdus, par des aménagements, la création de milieux humides, notamment dans la région de Wemotaci. Le promoteur propose de faire un reprofilage des cours d'eau pour créer des milieux humides qui seraient favorables pour la faune, notamment la sauvagine.

1825

PAR Mme MAUDE-AMIE TREMBLAY:

Ce que j'ai en tête, c'est une mesure qui va déboiser, si je peux dire, sur une largeur de trois mètres (3 m) sur la bande riveraine ou de façon plus expansive. Est-ce que c'est de ça qu'on parle?

1830

PAR LA COMMISSAIRE:

1835 Non, c'est pas de ça dont je veux parler.

1840 C'est les travaux de reprofilage, dans la région de Wemotaci, qui est une région qui est en train de subir un peu d'assèchement et le promoteur prévoit faire un reprofilage des cours d'eau, des canaux, pour assurer une circulation d'eau et créer des habitats plus propices pour la faune.

PAR Mme MAUDE-AMIE TREMBLAY:

1845 Je m'excuse, ça c'était pas un élément de ma connaissance sur lequel on appuyait nos recommandations. Donc probablement, en effet, que ça peut être tout à fait adapté.

PAR LA COMMISSAIRE:

1850 J'aurais une question à l'égard d'un point que vous soulevez par rapport au paysage. Vous indiquez que, bon, les attributs du paysage devraient être considérés lors de la réalisation des travaux.

Est-ce que vous avez en tête un secteur particulier en mentionnant cet élément-là?

1855 **PAR Mme RACHEL RACINE:**

1860 Non, nous n'avons pas en tête de secteur particulier. Par contre, étant donné qu'il y a des activités récréotouristiques et de villégiature, c'est certain que les gens qui vont là y vont aussi pour admirer le paysage.

Alors en soi, lors de la réalisation de travaux ou par la suite, je pense qu'il y a moyen de planifier comme il faut un projet, de façon à réduire les impacts visuels qui sont notables lors de la réalisation d'activités récréotouristiques et de villégiature.

1865 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Mais vous visez pas de secteur particulier, OK. Merci,

PAR LA PRÉSIDENTE:

1870 On comprend que ce serait donc, autrement dit, durant une certaine période d'utilisation par les villégiateurs ou les utilisateurs de la rivière, vous voulez que ça garde un certain aspect visuel intéressant.

1875 Et je veux juste comprendre si vous faites référence dans un contexte d'un débit esthétique, c'est-à-dire que la quantité d'eau, le débit de la rivière garde un certain niveau, au niveau de l'attrait visuel?

PAR Mme MAUDE-AMIE TREMBLAY:

1880 Bien, l'eau, oui, mais la forêt aussi, le lieu de construction comme tel. Il y a moyen de faire ça de façon agréable à l'œil, quand même.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1885 OK, merci.

Je vous remercie beaucoup.

1890 _____

VILLE DE LA TUQUE

PAR LA PRÉSIDENTE:

1895 Alors nous allons appeler le prochain intervenant, pour la Ville de La Tuque, monsieur Réjean Gaudreault, s'il vous plaît.

1900 Et comme vous allez être accompagné, monsieur Gaudreault, vous allez me présenter les personnes qui sont avec vous. Alors bonjour.

PAR M. RÉJEAN GAUDREULT:

1905 Bonjour madame. Réjean Gaudreault, maire de la ville de La Tuque. Et Justin Proulx, fonctionnaire à la Ville de La Tuque, qui servira en cas de besoin, selon vos questions.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1910 Parfait.

Alors nous vous écoutons.

PAR M. RÉJEAN GAUDREULT:

1915 Merci beaucoup.

LECTURE DU MÉMOIRE

Merci madame.

1920 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci monsieur Gaudreault.

1925 J'aimerais revenir peut-être au début de votre mémoire concernant, c'est toute la problématique, en fait, sur le paysage, les orientations aussi sur l'aspect visuel, de la municipalité. Vous dites que:

"La mise en valeur de la rivière à des fins hydroélectriques devra donc s'effectuer en harmonie avec le paysage."

1930 Et vous faites part de votre position:

1935 "Dans un tel contexte et afin de favoriser un meilleur aménagement de son territoire, la Ville de La Tuque rappelle à Hydro-Québec les orientations d'aménagement et de développement de la ville de La Tuque qui s'énoncent comme suit."

Vous en donnez plusieurs, dont celui de:

1940 "Protéger et mettre en valeur le couloir visuel de la rivière Saint-Maurice."

Alors je voudrais savoir, ces recommandations-là, d'abord est-ce que le projet, à cet effet-là, rencontre les objectifs de la municipalité à cet effet?

1945 **PAR M. RÉJEAN GAUDREULT:**

Actuellement, il rencontre les objectifs, et on va donner plus de précision, monsieur Proulx étant dans sa spécialité.

1950 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bon, allez-y, monsieur Proulx.

1955 **PAR M. JUSTIN PROULX:**

1960 Bonsoir. Ce qu'il faut savoir, c'est que l'intérêt esthétique de la rivière Saint-Maurice, c'est un enjeu qui a été déterminé à l'échelle régionale, qui origine de la corporation, l'ancêtre du Bassin versant Saint-Maurice, la corporation, je me souviens pas très bien du nom, et en fait, la majorité des villes et MRC contiguës à la rivière Saint-Maurice en ont fait un enjeu d'intérêt esthétique, à l'intérieur de leur schéma d'aménagement.

Ce qu'il faut savoir, c'est que dans différentes occupations du territoire, il y a des mesures à prendre pour préserver le paysage. Par exemple, dans le cas de la matière ligneuse, il y a une protection du paysage qui s'applique dans un point cinq kilomètre (1,5 km) de part et d'autre de la rivière.

1965

Et dans le cas présent des barrages, c'est sûr que les centrales doivent idéalement être bien intégrées, si vous voulez, à l'intérieur de la vallée de la rivière Saint-Maurice.

1970

Les préoccupations sont également au niveau des lignes de transport d'énergie, et dans ce sens-là, on a des discussions avec les gens d'Hydro-Québec, pour essayer de protéger au maximum le couloir de la rivière.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1975

Et donc, on comprend que vos préoccupations, et qui sont d'ailleurs inscrites dans le cadre de vos orientations pour le schéma, actuellement il y a des discussions avec Hydro-Québec pour qu'elle se conforme à cet aspect-là de vos orientations?

PAR M. JUSTIN PROULX:

1980

Oui, pour minimiser les impacts.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1985

Parfait.

Vous parlez aussi, concernant la maximalisation et le suivi des retombées économiques, vous parlez de la création d'un comité de mise en œuvre.

1990

On comprend que, et suite à des interventions aussi ce soir, que vous voulez avoir un nouveau comité qui soit créé?

PAR M. RÉJEAN GAUDREAU:

1995

Oui, un comité pour la région de Haut-Saint-Maurice.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2000

En regard des interventions qu'on a eues jusqu'à maintenant aussi, ce soir, sur la demande qui a été faite de créer un comité particulier de suivi, et non pas de prendre celui qui est existant, est-ce que c'est dans ce sens-là que vous abondez, quand vous parlez de la création d'un comité?

PAR M. RÉJEAN GAUDREULT:

2005

Exactement. Parce que par expérience, on sait très bien que malgré que c'est toute la région de la Mauricie, on a quand même, le Haut-Saint-Maurice, des particularités qui sont visibles lorsqu'on se rend à l'extérieur pour différentes réunions. On voit qu'on a des particularités qui font qu'on souhaite avoir un comité qui est vraiment particulier pour la région du Haut-Saint-Maurice.

2010

PAR LA PRÉSIDENTE:

Parfait.

2015

Vous dites aussi, vous faites la demande de:

"Établir un bureau de liaison à La Tuque, pour faciliter les relations entre les autorités d'Hydro-Québec, les entrepreneurs de la région et la main-d'œuvre locale et régionale."

2020

Est-ce qu'il y a eu des discussions avec Hydro-Québec, jusqu'à maintenant, à ce sujet-là?

PAR M. RÉJEAN GAUDREULT:

2025

Habituellement, avec Hydro-Québec, il y a pas de problème de communication. C'est qu'on l'a mis dans le mémoire pour s'assurer qu'il va y avoir une continuité dans ce sens-là, et que ça va même s'accroître concernant les entrepreneurs.

2030

Mais habituellement, on est très bien informé des développements par Hydro-Québec.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Parfait.

2035

Et ça va dans le sens de la demande que vous faites?

PAR M. RÉJEAN GAUDREULT:

2040

C'est ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2045

Vous faites aussi, vous demandez à Hydro-Québec de maximiser la création d'emplois locaux reliés à l'exploitation et à l'entretien des nouvelles centrales.

Lors de la première partie d'audience et dans le cadre aussi des documents déposés, de l'étude d'impact, il y a quand même peu d'emplois qui sont liés à la période d'exploitation des centrales.

2050

Alors vous faites référence à quel type d'emplois ou quelle demande que vous feriez à Hydro-Québec, à cet effet-là?

PAR M. RÉJEAN GAUDREULT:

2055

C'est le plus d'emplois possible. C'est sûr qu'on leur demandera pas de créer cent (100) emplois s'ils en ont besoin de quinze (15), mais c'est de s'assurer que l'emploi local va être favorisé et donc, le temps de la construction des barrages, c'est sûr qu'il y aura des gens de la région qui auront l'occasion de se perfectionner si on en manque, mais c'est de s'assurer que le moment venu, on va favoriser le local.

2060

PAR LA PRÉSIDENTE:

Donc autrement dit, de prévoir pour de la formation, pour que des gens de la région puissent avoir accès à ces emplois-là?

2065

PAR M. RÉJEAN GAUDREULT:

Ça peut être de la formation, pour des gens qui ont déjà, quand même, reçu une instruction dans le même sens.

2070

PAR LA PRÉSIDENTE:

OK. Donc qui sont déjà formés pour ça aussi, mais qu'il y ait une priorisation, autrement dit, dans l'embauche; c'est ça?

2075

PAR M. RÉJEAN GAUDREULT:

C'est ça. On demande pas qu'ils paient les trois (3) ans d'études des personnes, on demande à ce qu'il y ait une favorisation du côté local.

2080

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous demandez aussi à ce qu'Hydro-Québec soit associée à toute la question concernant les routes, la route 25 et tout ça, qu'Hydro-Québec soit associée au fameux Comité de sécurité. C'est un comité, si on comprend bien, qui a été formé en 2002, et vous faites part, vous dites ici:

2085

2090 "Ils procèdent à l'application d'abat-poussière de façon ponctuelle et en assument
entièrement les frais. Des contrôles plus réguliers de la vitesse devront être envisagés."

Ça, c'est une problématique qui existe déjà, si on comprend bien?

PAR M. RÉJEAN GAUDREAU:

2095

C'est ça. Et puis il y a eu un comité de sécurité de créé en 2002 qui a déjà, d'ailleurs, gagné un prix pour l'excellence d'abord de l'initiative, et aussi l'excellence du travail qui a été fait par la signalisation, qui était un problème majeur.

2100

Si c'est mal signalisé, on sait ce qui se produit, quelqu'un se trompe de chemin, revient, il est fatigué, il est sur les nerfs, c'est une occasion d'accident additionnelle.

2105

Donc c'était le but du Comité de sécurité. On veut s'assurer qu'Hydro-Québec va participer au même comité de sécurité, et qu'on va pouvoir, avec ça, aller vers d'autres solutions pour minimiser les risques d'accidents sur les routes forestières.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2110

Qui est sur ce comité-là?

PAR M. RÉJEAN GAUDREAU:

Exactement qui le compose, il va vous le dire.

2115

PAR M. JUSTIN PROULX:

Ce sont les gens de Ville de La Tuque, les gens de la sécurité du Québec, les divers industriels forestiers qui sont concernés par le transport de bois.

2120

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et est-ce que vous pouvez nous déposer un document, quelque chose, en regard de ce que vous nous disiez tout à l'heure, qu'ils ont gagné un prix sur une méthode de façon de faire?

2125

PAR M. JUSTIN PROULX:

2130

Bien en fait, suite à l'étude qui avait eu lieu, la problématique de la signalisation avait ressorti comme étant problématique chez nous, sur nos routes forestières, et il y a un projet de signalisation qui a été amorcé l'année passée, où on a fait la signalisation sur plusieurs routes forestières qui ont été ciblées, et ça s'est poursuivi cette année sur d'autres tronçons.

2135 C'est la même signalisation qu'on peut retrouver sur les routes du ministère des Transports, c'est-à-dire toute la question des courbes, la question des vitesses, les approches de ponts. Ce qu'il faut savoir, sur les routes forestières, c'est souvent des ponts à sens unique, les approches de ponts sont signalisées.

2140 Ensuite, tout ce qui est l'identification par radio CB, l'importance de sensibiliser les utilisateurs des routes à s'identifier par radio. Et dans ce sens-là, on a gagné un prix, ce printemps, à l'Association québécoise des travaux routiers.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2145 Et donc, ça se rapproche, autrement dit ce serait une façon d'appliquer une méthode qui actuellement s'applique par le ministère des Transports sur le réseau routier du Québec, mais qui ne s'applique pas dans les genres de routes pour des entreprises forestières; c'est ça?

PAR M. JUSTIN PROULX:

2150 Bien, qui habituellement se fait pas en milieu forestier.

2155 Mais contrairement aux routes du ministère des Transports, c'est que les utilisateurs sont très diversifiés sur les routes forestières, ça va du camion de transport de bois en longueur au client de pourvoirie qui est en voiture sport. C'est très diversifié, et c'est des réalités qui sont différentes, quand on parle de routes en gravier, on parle de poussière, etc.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que c'est possible de déposer le projet de signalisation en question?

2160 **PAR M. JUSTIN PROULX:**

Tout à fait.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2165 Est-ce que c'est volumineux?

PAR M. JUSTIN PROULX:

2170 Non, on pourra vous déposer ça.

PAR LA COMMISSAIRE:

Excusez, le Comité de sécurité, est-ce qu'il relève du ministère des Transports?

2175 **PAR M. JUSTIN PROULX:**

Non.

2180 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Ça relève plus des entités ici, présentes dans la région?

2185 **PAR M. JUSTIN PROULX:**

Ici, oui.

PAR LA COMMISSAIRE:

Ça relève de la Ville?

2190

PAR M. JUSTIN PROULX:

Oui.

2195 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Concernant aussi la question de l'accessibilité pour la navigation, vous dites, vous demandez à Hydro-Québec:

2200

"D'aménager des rampes de mise à l'eau en amont des ouvrages, afin de faciliter la navigation."

2205

Est-ce que les mesures qui sont proposées actuellement, de rampes, est-ce que c'est parce qu'elles ne vous conviennent pas, ou vous voulez qu'il y ait une autre façon de faire ou quoi que ce soit?

PAR M. JUSTIN PROULX:

2210

Non, c'est des mesures qui sont acceptables pour Ville de La Tuque. On veut s'assurer que ça se fasse.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2215

OK. Et vous faites part, à la page 9 de votre mémoire, concernant le suivi des mesures compensatoires proposées, vous dites:

2220 "Connaissant les études d'impact réalisées, la Ville de La Tuque demeure préoccupée par la qualité et le suivi des mesures compensatoires proposées dans le cadre de l'aménagement de Chute-Allard et de Rapides-des-Cœurs. Nous sollicitons donc la collaboration d'Hydro-Québec afin d'être informés de l'application de ces mesures et du suivi relatif..."

Est-ce qu'il y a une préoccupation particulière que vous avez à cet égard-là?

2225 **PAR M. JUSTIN PROULX:**

Non, c'est simplement d'être informés de ce qui sera mis en œuvre au cours de la prochaine décennie, dans le cadre des mesures proposées.

2230 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que vous pensez à un comité de suivi ou autre, ou simplement...

2235 **PAR M. JUSTIN PROULX:**

Non, je crois pas. Ça pourrait être davantage d'une façon ponctuelle, peut-être d'informer de ce qui se fait comme mesures.

2240 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Concernant aussi, vous avez entendu aussi certaines demandes ce soir, aussi, de la part de certains intervenants, concernant l'utilisation des fonds de développement que la municipalité va recevoir.

2245 Quel est le processus qui a été prévu par la municipalité pour l'attribution des fonds, le choix des projets et tout ça, qu'est-ce que la municipalité a prévu?

2250 **PAR M. RÉJEAN GAUDREAU:**

Actuellement, il y a aucun processus de prévu, pour la simple et unique raison que le conseil actuel est quand même un conseil qui désire la concertation et de l'information, on veut s'informer auprès des gens. Donc on veut consulter.

2255 Et même actuellement, je veux dire, La Tuque, malgré les modifications au point de vue développement économique, a quand même conservé un CLD avec priorité à la société civile. Donc on a des intentions de faire participer tous les gens qui sont possibles. L'intention, c'est que les projets qui seront présentés servent le plus possible à la communauté.

2260 C'est sûr qu'on pense à dans cent (100) ans, mais on veut s'assurer aussi que les cinquante (50) ans qui vont nous donner des sommes d'argent, il va y avoir aussi des efforts de faits pour qu'on continue à vivre la période actuelle, aussi.

2265 Donc on souhaite que les cinquante (50) années où c'est qu'on va recevoir le montant d'argent participant à assurer les cinquante (50) prochaines années suivantes, pour nos enfants et nos petits-enfants. Peut-être que j'y serai pas malheureusement, mais j'aimerais ça qu'ils en profitent.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2270 Et donc, dans les propositions qui ont été faites en regard d'un comité consultatif, un peu à l'image de d'autres comités consultatifs que vous avez – je veux pas vous embêter, là...

PAR M. RÉJEAN GAUDREAU:

2275 Je suis très à l'aise.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2280 ... vous êtes maire et représentant officiel, je voulais juste voir comment vous accueillez ces représentations-là.

PAR M. RÉJEAN GAUDREAU:

2285 C'est une des possibilités. Ils fonctionnent très bien pour le Comité consultatif d'urbanisme, parce que le conseil, en fin de compte, s'il y a quelque chose qui empêche, peut toujours intervenir. Il y a des représentants des élus qui sont dans ces comités-là.

2290 Non, on fonctionne, comme je vous ai dit tantôt, avec le plus de consultation et de concertation possible. C'est quelque chose qui peut être vu d'un bon œil, comme ça peut être une participation différente.

2295 Soyez assurée qu'on veut que les gens du milieu s'intéressent d'abord à la chose, aussi, parce qu'on veut qu'ils participent, on veut pour commencer qu'ils s'y intéressent. Et pour ça, bien, il faut les inviter à participer.

Et ça va être le début, d'après nous autres, c'est avec ça qu'on va pouvoir établir la façon de fonctionner.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2300

Est-ce qu'on pourrait dire, en regard de l'entente que vous avez signée avec Hydro-Québec, est-ce que vous êtes satisfaits de l'entente, au niveau des sommes allouées et de la façon dont les sommes sont prévues, les versements?

2305

PAR M. RÉJEAN GAUDREAU:

Oui, c'est un peu comme à Noël, on aimerait toujours que le cadeau soit plus gros, mais il faut se contenter à un moment donné. Je pense que c'est satisfaisant.

2310

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors je vous remercie beaucoup.

2315

PAR M. RÉJEAN GAUDREAU:

Merci beaucoup, madame.

2320

CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT DU HAUT-SAINT-AURICE

PAR LA PRÉSIDENTE:

2325

Alors je vais appeler un prochain intervenant, pour le Centre local de développement du Haut-Saint-Maurice, madame Danielle Rémillard, s'il vous plaît.

Alors bonsoir madame Rémillard.

2330

Mme DANIELLE RÉMILLARD:

Bonsoir. Danielle Rémillard, CLD du Haut-Saint-Maurice.

Je vais aller immédiatement à la page 6, au niveau des préoccupations économiques.

2335

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je répète ce que j'ai dit en début, soyez assurés, on a tout lu et on dépose l'ensemble des documents. Effectivement, on peut accélérer pour avoir du temps pour poser des questions.

2340

Mme DANIELLE RÉMILLARD:

C'est ça.

2345 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors allez-y.

Mme DANIELLE RÉMILLARD:

2350

LECTURE DU MÉMOIRE, page 6

Fin du mémoire

2355

Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci beaucoup, madame Rémillard. Alors ma collègue a des questions.

2360

PAR LA COMMISSAIRE:

Bonsoir madame Rémillard.

2365

Le CLD du Haut-Saint-Maurice, d'après ce que je comprends, fait partie ou a fait partie du Comité de suivi qui a été mis en place pour le projet de Grand-Mère?

Mme DANIELLE RÉMILLARD:

2370

C'est-à-dire qu'on reçoit l'information; on ne siège pas comme tel, on reçoit de l'information à quelques reprises durant l'année.

PAR LA COMMISSAIRE:

2375

Vous avez été impliqués au début du projet, sur le suivi de Grand-Mère?

Mme DANIELLE RÉMILLARD:

2380

Pas nécessairement celui – bien, Grand-Mère, on reçoit de l'information, mais on n'a pas siégé, on n'a pas été comme tel invité à siéger sur celui de Grand-Mère.

PAR LA COMMISSAIRE:

2385 Mais comment vous voyez, il y a des préoccupations qui ont été soulevées ce soir quant à la représentativité des acteurs économiques de la région au niveau du suivi qui serait fait par rapport au projet, alors comment vous voyez ça?

Mme DANIELLE RÉMILLARD:

2390 Bien, je pense que ça va dans le sens des autres interventions. Ce sera bien qu'il y ait des gens de l'extérieur, parce que c'est aussi un projet régional, quand on parle région de la Mauricie, plus précisément du Haut-Saint-Maurice, mais je pense qu'en termes de représentativité, les gens du Haut-Saint-Maurice ont une connaissance supérieure de leur milieu, et je pense que si on veut vraiment accentuer les retombées pour chez nous, je crois
2395 qu'on a une expertise dans le Haut-Saint-Maurice, il y a plusieurs organismes qui sont présents, je pense qu'il y a des expertises qui ont été développées au niveau du développement économique, depuis les dernières années, et je pense que ce serait bien que ce soit mis à profit à ce niveau-là.

2400 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Dans votre mémoire, vous faites allusion au fait qu'il y a des pourvoiries qui pourraient subir des préjudices, avec la réalisation du projet. Et vous mentionnez, là, qu'il pourrait y avoir des mesures compensatoires, si jamais les aménagements prévus causaient des torts
2405 financiers.

Alors comment vous voyez, comment s'appliquerait ce genre de mesures compensatoires?

2410 **Mme DANIELLE RÉMILLARD:**

Bien, on a bien dit "pourraient causer", on n'a pas l'assurance que ça va causer. Mais si jamais ça causait des préjudices, il faudra voir à quelle hauteur, au niveau financier, et je pense qu'il y aura des négociations à faire. Ce sera du cas par cas, avec les propriétaires de
2415 pourvoiries, dans la mesure où ils ont été affectés.

Ça, je peux pas présumer à l'avance s'ils le seront, et dans quelle mesure ils le seront. Mais je pense que ce sera, à ce moment-là, une négociation cas par cas, avec chaque propriétaire, et on espère qu'il y en aura le moins possible qui seront touchés.

2420

PAR LA COMMISSAIRE:

La question de l'accessibilité amont-aval, vous avez aussi soulevé que c'était une préoccupation, en ce qui a trait à la navigation. Bon, de prévoir des rampes de mise à l'eau.

2425 Vous voyez quoi, à part ça?

Mme DANIELLE RÉMILLARD:

2430 Bien, peut-être, comme monsieur Garceau de Passeport Aventure l'a mentionné, je sais pas le terme...

PAR LA COMMISSAIRE:

2435 Des treuils électriques?

Mme DANIELLE RÉMILLARD:

Oui, qui permettraient ce genre de chose là.

2440 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Qui permettraient donc un lien navigable sur un grand tronçon.

Mme DANIELLE RÉMILLARD:

2445 Oui.

PAR LA COMMISSAIRE:

2450 J'aurais un dernier point. Vous faites allusion au fait qu'il serait apprécié qu'Hydro-Québec sensibilise les contracteurs généraux à une utilisation maximale des sous-traitants locaux.

Mme DANIELLE RÉMILLARD:

2455 Oui.

PAR LA COMMISSAIRE:

2460 "Et au respect des délais de paiement"

Est-ce que vous avez une préoccupation particulière par rapport à ça? Avez-vous un élément spécial qui vous incite à...

2465 **Mme DANIELLE RÉMILLARD:**

Bien, c'est que peut-être dans certains projets, qu'est-ce qu'il faudra s'assurer, c'est si le contracteur est payé, si le contracteur général est payé sur trente (30) jours, il faudrait pas que le petit sous-traitant le soit sur cent vingt (120) jours.

2470

Ça, je pense que dans tous les projets, que ce soit Hydro-Québec ou autres, où il y a des petits sous-traitants, ça peut porter éventuellement sur un manque de liquidités, assez rapidement. Donc ça, peut-être sensibiliser les contracteurs généraux à ça.

2475

C'est sûr, bon, est-ce qu'il peut y avoir, je connais pas les contrats avec les contracteurs, les grands donneurs d'ordres, mais qu'ils soient au moins sensibilisés fortement à cet effet-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2480

Est-ce qu'on comprend, autrement dit, que vous aimeriez qu'Hydro-Québec, dans ses contrats avec les sous-traitants, ait une clause qui concerne ces aspects-là pour les petits sous-traitants?

2485 **Mme DANIELLE RÉMILLARD:**

Si c'est possible, moi je pense que ce serait apprécié.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2490

Peut-être je vous poserai une question plus générale, est-ce que tous ces aspects que vous voudriez qu'ils soient réglés, qu'ils soient discutés au moins avec Hydro-Québec, est-ce qu'on pourrait parler – dans le fond, est-ce qu'un comité de maximalisation ou une table de concertation pourrait répondre à ce genre de préoccupations là, diverses à traiter au moins?

2495

Mme DANIELLE RÉMILLARD:

Oui, soit un comité de maximisation ou soit comité de mise en œuvre, pour pas multiplier les comités, là. Je pense qu'à un moment donné, on est souvent les mêmes gens qui se retrouvent sur les mêmes comités...

2500

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais qu'il y ait une table en quelque part...

2505

Mme DANIELLE RÉMILLARD:

Que ce soit mise en œuvre et maximisation, avec les mêmes intervenants, je pense que ça pourrait être satisfaisant pour tous.

2510

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci beaucoup, madame Rémillard.

2515

Alors nous allons prendre une pause d'une dizaine de minutes encore, la dernière pause ce soir avant de passer les derniers intervenants, pour se dégourdir les jambes un petit peu.

2520

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

**REPRISE DE LA SÉANCE
LA POURVOIRIE DU LAC OSCAR INC.**

2525

PAR LA PRÉSIDENTE:

2530 Alors je vais inviter le prochain participant de s'approcher, pour la pourvoirie du Lac Oscar inc., monsieur Jean-Claude Farrar et monsieur Thomas Moore.

PAR M. JEAN-CLAUDE FARRAR:

2535 Bonsoir madame la Présidente, madame la Commissaire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Bonsoir messieurs!

2540 **PAR M. JEAN-CLAUDE FARRAR:**

Mon nom est Jean-Claude Farrar, de la pourvoirie du Lac Oscar. Et ici, Thomas Moore, qui est ingénieur à la pourvoirie du Lac Oscar.

2545 Ça a été bien intéressant de regarder votre mécanisme du BAPE, c'est la première fois que je voyais ce processus-là, que je trouve très démocratique, et ce que je vais faire, je vais laisser Thomas qui va broser un portrait un peu de la situation suite au projet d'Hydro-Québec sur les Chute-Allard et Rapides-des-Cœurs.

2550 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Allez-y.

PAR M. THOMAS MOORE:

2555 Alors bonsoir.

LECTURE DU MÉMOIRE

2560 **Fin du mémoire**

Merci beaucoup.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2565

J'aurais d'abord une question sur les rencontres, vous faites part, au début de votre mémoire, des rencontres, des échanges que vous aviez avec Hydro-Québec, vous étiez satisfaits de la collaboration que vous avez actuellement avec Hydro-Québec. Mais vous faites part, vous avez plusieurs questionnements.

2570

C'est-à-dire on comprend que dans l'étude d'impact, vous n'avez pas retrouvé réponses à ces questionnements-là ou à ces interrogations-là, ou est-ce que vous avez des rencontres ou vous avez eu des rencontres avec Hydro-Québec pour parler de ces sujets-là, pour discuter de ces sujets-là?

2575

PAR M. JEAN-CLAUDE FARRAR:

2580

Bon, la première des choses, oui, j'ai été informé à la base, avec les gens de l'Hydro, dans leur table d'information et d'échanges, ça a été bien fait, parce qu'ils ont expliqué le projet et tout. On a eu quatre (4) rencontres à ce niveau-là, avec différentes personnes du milieu. J'ai eu d'autres rencontres avec eux autres.

2585

Mais pour ce qui est de l'espèce de – pour la pourvoirie en tant que telle, par rapport à son territoire et ses richesses fauniques, présentement, on n'a pas discuté de rien avec eux autres. J'imagine qu'il va y avoir des rencontres qui vont se faire dans les prochaines semaines ou prochains mois.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2590

Mais est-ce que, par exemple – autrement dit, vous avez pas encore commencé à discuter par exemple sur les impacts que pourrait avoir le projet sur vos opérations, avec Hydro-Québec, et de voir les mesures qui pourraient être prises pour minimiser ces impacts-là ou compenser ces impacts-là, vous avez pas eu...

2595

PAR M. JEAN-CLAUDE FARRAR:

On n'a pas eu d'approche, présentement, dans ce sens-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2600

OK. Et donc aussi, concernant la route 60, vous avez pas reçu l'assurance que ce serait absolument cette route-là qui serait utilisée?

PAR M. JEAN-CLAUDE FARRAR:

2605

C'est parce qu'on sait pas. Je veux dire présentement, c'est la route 60, mais à travers les branches, c'est peut-être d'autres routes qu'ils vont utiliser, ils vont peut-être faire d'autres routes aussi. On le sait pas.

2610

À l'heure actuelle, on est un petit peu – on le sait pas, c'est aussi simple que ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2615

Donc en fait, au-delà de connaître le projet tel qu'il est, vous avez pas d'idée quel va être exactement l'impact. Bon, il y a des éléments, comme vous dites, qui sont un peu impondérables, vous savez pas comment les animaux vont réagir, les périodes, est-ce que ça va avoir un impact autant sur la ressource que votre clientèle.

PAR M. JEAN-CLAUDE FARRAR:

2620

Oui, c'est ça. C'est que comme on dit, voyez-vous, ils ont un projet présentement de planification; bon, on planifie quelque chose, ça va bien. Mais quand on arrive dans la réalisation d'un projet, souvent il y a une distorsion entre la planification et la réalisation, et c'est peut-être un petit peu là aussi qu'on sait pas trop où on s'en va avec ça.

2625

Ils ont des problématiques, et puis ça change peut-être aussi les accessibilités du territoire.

2630

Mais c'est évident que ça va avoir un impact. Asteur, on est une PME, je peux pas avoir des consultants pour commencer à faire l'étude d'impact au niveau de la pourvoirie, pour vraiment déceler les choses majeures par rapport au territoire faunique. Ça fait que c'est un petit peu ça, quand même, on est limité.

2635

J'ai été d'ailleurs la semaine passée à la bibliothèque pour consulter des documents, mais j'avais à peu près dix (10) minutes, et il y avait deux (2) piles de documents haut de même! Ça fait que c'est assez volumineux comme travail qu'ils ont réalisé, tu sais. C'est ça.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2640

Vous savez que vous pouvez l'avoir aussi sur le site du BAPE, vous avez tous les documents, si jamais vous pouvez à la maison, c'est plus tranquille.

PAR M. JEAN-CLAUDE FARRAR:

2645

C'est ça, quelque cent (100) pages ou mille (1000) pages, je sais pas trop, mais c'est assez volumineux.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2650 Mais on comprend donc, est-ce que je dois comprendre de votre intervention que vous
souhaiteriez avoir un peu plus d'échanges factuels sur l'impact, avec Hydro-Québec, sur
l'impact de ce projet-là pour votre pourvoirie, et d'être capable d'établir, avec des paramètres
plus clairs, qu'est-ce que ça va donner, comme l'impact sur les ressources, les périodes de
construction.

2655 **PAR M. JEAN-CLAUDE FARRAR:**

Oui, ça c'est définitif.

2660 Je vais donner un exemple très concret, pour ce qui est de la chasse à l'orignal, la
pourvoirie, on a quinze (15) territoires de chasse, OK. Nous, on est un territoire exclusif, et
donc on garantit à nos chasseurs l'exclusivité, qu'ils verront pas personne pendant leur semaine
de chasse.

Est-ce qu'on va être en mesure d'offrir ça encore!

2665

PAR LA PRÉSIDENTE:

J'allais vous demander: garantissez-vous qu'il va y avoir de l'orignal?

2670 **PAR M. JEAN-CLAUDE FARRAR:**

On a un taux de quatre-vingt-cinq pour cent (85 %); au niveau chasse, on a un très bon
succès, parce qu'on a une chasse contingentée et ça va très bien avec ça. C'est ça, et puis on
fait très très attention à notre cheptel.

2675

Mais est-ce que je vais pouvoir garantir ça encore à mes clients, tu sais. Comme là, j'ai
des gens qui venaient de Hongrie, c'est pas des Québécois mais, en tout cas, c'est intéressant,
l'année prochaine j'ai des gros groupes qui vont venir, et s'il y a du dynamitage, ces choses-là,
c'est peut-être pas bien bien bon, on le sait pas trop, là.

2680

PAR LA PRÉSIDENTE:

2685 Et donc, vous faites référence en regard des travaux, les inconvénients dus aux travaux,
mais est-ce que vous avez fait référence aussi concernant le campement des ouvriers et la
pénétration du territoire, l'utilisation du territoire par les employés?

PAR M. JEAN-CLAUDE FARRAR:

Oui. Bien, c'est sûr que...

2690 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est six cents (600) travailleurs, je pense, la période la plus forte.

2695 **PAR M. JEAN-CLAUDE FARRAR:**

Moi, j'ai entendu huit cent cinquante (850), aux dernières nouvelles, on parle de six cent cinquante (650), mais peut-être plus.

2700 C'est sûr que ça va être, présentement, de toute façon c'est marqué, ça va être sur la route 25, et de là, ils vont prendre deux (2) chemins, soit pour Chute-Allard et Rapides-des-Cœurs. Mais les chemins, à date, on le sait pas.

2705 C'est sûr qu'il va y avoir de l'achalandage, ça c'est évident, mais dans quelle mesure qu'on va être capable de sortir bénéfique de cette pénétration, où c'est qu'ils vont vraiment, pendant les trois-quatre (3-4) ans des travaux, on peut pas le quantifier présentement, là. C'est ça.

PAR LA COMMISSAIRE:

2710 J'aimerais savoir, vous avez parlé des différentes activités dont la chasse qui pourraient être affectées, mais en ce qui a trait à la pêche, quels sont les secteurs que vous fréquentez qui sont sous l'influence du projet?

2715 **PAR M. JEAN-CLAUDE FARRAR:**

Bien, au niveau pêche, si vous voulez, on a environ une quarantaine de lacs, il y a à peu près, peut-être, mettons vingt-cinq (25) lacs qui sont sur la route 60, OK, qui va aller aux barrages.

2720 C'est sûr qu'on n'est pas touché par rapport à l'inondation, ces choses-là, ça touchera pas la pourvoirie. C'est vraiment au niveau sécurité, trafic et tout, là.

2725 Et je pense, une chose importante aussi, c'est au niveau de maintenir un contrôle sur les richesses fauniques par rapport au braconnage. On fait de la surveillance, présentement je vois les projets que si on n'a pas une aide quelconque, on pourra pas faire face à ça. Alors le territoire faunique va définitivement, je veux dire, en subir les conséquences.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2730 Quand vous parlez d'aide, quel genre d'aide?

PAR M. JEAN-CLAUDE FARRAR:

2735 Ça, une espèce de contrôle additionnel par rapport aux patrouilles qu'on fait sur la pourvoirie, soit environ de deux (2) à quatre (4) aides à la conservation, des gens qui vont surveiller les enregistrements et tout ça.

Vraiment, une surveillance accrue au niveau faunique qui serait essentielle.

2740 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Actuellement, ce type de surveillance là, de contrôle, c'est la pourvoirie qui le fait?

PAR M. JEAN-CLAUDE FARRAR:

2745

C'est la pourvoirie qui le fait, on a deux (2) personnes qui s'occupent, pas à temps plein si vous voulez, mais qui s'occupent du territoire pour vérifier le braconnage et tout ça, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2750

Et donc, vous pensez que vous allez avoir des besoins plus importants à cause de l'ouverture du territoire, durant la période de construction plus particulièrement?

PAR M. JEAN-CLAUDE FARRAR:

2755

Définitif, c'est dans l'évidence même, là, compte tenu du trafic accru qu'il va y avoir.

PAR LA COMMISSAIRE:

2760

Je reviens à la question de la pêche. Pour vous, est-ce que la question de la pêche au doré, c'est un enjeu qui est important?

PAR M. JEAN-CLAUDE FARRAR:

2765

Définitif. Voyez-vous, c'est qu'on est environ peut-être à, je dirais, trente kilomètres (30 km) du barrage Rapides-des-Cœurs, les gens vont pêcher plus sur la rivière Flamand et un peu moins sur la rivière Saint-Maurice.

2770

Alors c'est sûr que compte tenu que le rapide des Coeurs, c'est une des plus grosses frayères, je pense qu'on l'a dans l'étude d'impact, mais avec les gens de l'Hydro qui vont quand même mettre les bouchées double pour remettre des frayères et tout, moi...

PAR LA COMMISSAIRE:

2775 Est-ce que vous pêchez dans ce territoire-là?

PAR M. JEAN-CLAUDE FARRAR:

2780 Oui, on pêche dans ce secteur-là, oui. Mais moins que – on pêche plus sur la rivière Flamand, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2785 Et l'ouverture, ça va quand même créer une ouverture de territoire, pas juste pendant la période, est-ce que vous pensez qu'il peut y avoir quand même un effet d'ouverture de territoire après la période de construction, pour vous autres?

PAR M. JEAN-CLAUDE FARRAR:

2790 Oui. Je sais pas, peut-être qu'il y a des baux de villégiature qui vont être émis à l'extérieur de la pourvoirie, c'est sûr qu'il va y avoir – mais comment le quantifier, je pense qu'il faut presque vivre une situation.

2795 On peut imaginer plein de scénarios, mais il s'agirait peut-être, avec les gens de l'Hydro, de s'asseoir et de regarder vraiment c'est quoi la réalité qu'on va vivre sur le terrain.

PAR LA COMMISSAIRE:

2800 Mais l'augmentation de la fréquentation et puis la pression que ça peut créer sur les ressources, est-ce que c'est quelque chose qui vous préoccupe?

PAR M. JEAN-CLAUDE FARRAR:

2805 Oui, oui, définitif.

C'est un projet qui est très viable, là, mais comme dans le mémoire on a présenté, on voudrait pas que la pourvoirie se dégrade à un projet comme ça. C'est au contraire, on veut vraiment, on veut participer mais pas à notre détriment des richesses fauniques.

2810 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Moi, ça va.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2815

Merci infiniment de votre présentation.

PAR M. JEAN-CLAUDE FARRAR:

2820

Merci beaucoup.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DE LA TUQUE

2825

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors nous allons appeler le prochain intervenant, pour la Société de développement commercial de La Tuque, monsieur Guy Morissette, s'il vous plaît.

2830

Bonsoir monsieur Morissette.

PAR M. GUY MORISSETTE:

2835

Bonsoir mesdames.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors nous vous écoutons.

2840

PAR M. GUY MORISSETTE:

Bonsoir. D'abord, je ne lirai pas mon mémoire au complet ce soir, parce qu'il y a plusieurs intervenants qui ont parlé de plusieurs choses qui sont à l'intérieur de mon mémoire, la Ville de La Tuque ou la Chambre de commerce. Je vais aller surtout sur les points qui restent, parce que je pense que vous en avez assez vu ce soir.

2845

PAR LA PRÉSIDENTE:

2850

Oui, mais nous, on l'a lu et puis on peut vous interroger sur ce que vous lisez pas ce soir, de toute façon.

PAR M. GUY MORISSETTE:

2855

C'est ça, j'irai pas répéter ce qui a été dit antérieurement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Allez-y!

2860

PAR M. GUY MORISSETTE:

D'accord, OK.

2865

LECTURE DU MÉMOIRE, page 5, point b)

Fin de la page 5

Je vais sauter à l'achat local.

2870

LECTURE DU MÉMOIRE, page 7, point a)

Fin du mémoire

2875

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci beaucoup. Alors monsieur Morissette, d'abord, ma collègue aurait quelques questions.

2880

PAR LA COMMISSAIRE:

En fait on voit que vous avez, comme d'autres intervenants, un souci quant à la représentativité des organismes, des acteurs commerciaux sur le comité de suivi, de maximalisation des retombées.

2885

Je pense, le premier point, vous voudriez qu'il y ait un nouveau comité et non pas celui de Grand-Mère qui soit repris?

PAR M. GUY MORISSETTE:

2890

Comme je disais tout à l'heure, il y a plusieurs points qui ont été touchés par la Chambre de commerce ainsi que par Ville de La Tuque, je travaille d'ailleurs sur le Comité de développement commercial, et puis on a déjà, depuis cinq (5) ans, un groupe de travail qu'on peut dire qui est quand même assez bien structuré, et puis on va continuer encore à travailler là-dessus.

2895

Mais à l'aide de ce groupe de personnes là, on a déjà une bonne table pour ce qui est de voir un petit peu qu'est-ce qui se passe dans le milieu. Et je crois que c'est à ce niveau-là

2900 que la SDC veut continuer à travailler aussi, pour être à l'affût de tout ce qui peut se passer avec les retombées qu'on va avoir.

PAR LA COMMISSAIRE:

2905 Dans votre document, vous faites allusion, c'est à la page 8, vous mentionnez que vous souhaitez que:

"Le projet soit dûment étudié tant sur la question des impacts possibles sur le milieu naturel que les impacts qui seront vécus par la communauté atikamek de Wemotaci."

2910 J'aimerais savoir, est-ce que vous avez des préoccupations particulières sur le plan environnemental ou social, avec cet énoncé-là?

PAR M. GUY MORISSETTE:

2915 C'est sûr qu'au niveau des Atikamekw, c'est quand même des gens qui sont très près de notre milieu, et puis on se préoccupe quand même un peu de ce qui se passe un peu partout.

2920 On est rendu une grande ville, quand même, et ces gens-là viennent beaucoup chez nous, et puis c'est le quartier d'à côté, si on veut. Donc il reste que nos membres sont quand même conscients qu'on a à se préoccuper d'un peu tout ce qui se passe aux alentours.

2925 Et vu que c'est quand même eux autres qui vont être touchés le plus radicalement par le projet, c'est qu'on s'attend quand même à ce que ce niveau-là, les choses se fassent en bonne et due forme, et que ces gens-là en retirent des bonnes retombées aussi.

PAR LA COMMISSAIRE:

2930 OK, j'ai pas d'autres questions.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2935 Quand vous faites référence, entre autres pour maximaliser l'approvisionnement, vous pensez quel type d'approvisionnement, quels sont les secteurs en approvisionnement que vous considérez que vous voudriez qu'Hydro-Québec priorise par les commerçants de La Tuque ou les entrepreneurs de La Tuque?

PAR M. GUY MORISSETTE:

2940 C'est sûr qu'au niveau de l'ampleur des travaux, on s'attend pas à avoir le gros du montant, on ne peut pas s'attendre à ça. Mais si on est capable de répondre le plus possible à

2945 leurs besoins, on a des entrepreneurs locaux qui sont quand même compétents dans leurs domaines, et puis chose certaine, c'est que pour la période, on peut pas s'attendre à avoir des retombées économiques majeures, parce que si ça dure quatre (4) ans ou cinq (5) ans pour la construction, on va faire ce qu'on peut, on va s'organiser pour que nos membres puissent faire ce qu'ils peuvent aussi pour répondre à ces besoins-là.

2950 Mais on peut pas aller directement, là – vous savez qu'un barrage, c'est des grosses structures. Ça va aller dans les plus petits détails, où c'est qu'on va être capable de répondre à certains besoins. C'est à ce niveau-là qu'il faut qu'on travaille.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2955 Donc autrement dit, ce serait plus au niveau de l'approvisionnement du chantier, des besoins pour la fourniture ou des choses comme cela, que les grands travaux d'ingénierie?

PAR M. GUY MORISSETTE:

2960 Pour les grands travaux, on a certains entrepreneurs locaux qui sont capables de faire certaines choses, sauf qu'on sait que c'est immense, déjà que ça va prendre, on parle de six cents (600) à huit cents (800) personnes, la main-d'œuvre latuquoise est pas tellement forte, à Wemotaci ils en ont un peu mais très peu, et nous autres on n'en a pas bien plus.

2965 Si on regarde au niveau de la construction, ce qu'il y a à La Tuque, quand il y a des travaux à La Tuque, il y a très peu de travailleurs qui viennent de La Tuque, c'est pratiquement toujours des travailleurs de l'extérieur. Ça fait qu'il faut pas s'attendre, non plus, à avoir une retombée à ce niveau-là.

2970 Et on sait très bien que les travailleurs vont rester là-bas, en grande majorité, pour éviter le voyage sur la route. Ça fait que, s'ils sont six cents (600) à rester là-bas, il va y avoir des gens qui vont être de passage à La Tuque, il va y avoir des entrepreneurs qui vont passer pour des travaux légers, deux-trois-cinq (2-3-5) jours, eux autres vont rester dans les alentours de La Tuque, et puis on peut s'attendre – on va s'organiser pour leur donner le service, aussi.

2975 Ça va être des travailleurs, mais ça va quasiment être des visiteurs pour la période.

PAR LA COMMISSAIRE:

2980 Vous voulez mentionner que donc, vous allez vous organiser pour pouvoir accueillir ces gens-là?

PAR M. GUY MORISSETTE:

Ces gens-là, oui.

2985 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Qui vont venir de l'extérieur.

2990 **PAR M. GUY MORISSETTE:**

À ce niveau-là, il va y avoir de l'accueil. Je suis restaurateur, aussi!

PAR LA PRÉSIDENTE:

2995 Donc on comprend que vous voulez, est-ce que je comprends de votre intervention concernant l'approvisionnement, c'est que vous voulez être à même de cibler, avec Hydro-Québec, les secteurs pour lesquels vous pourriez être favorisés en termes d'approvisionnement, pour un peu compenser le fait qu'il y a d'autres aspects pour lesquels la population, de par sa grosseur, de par sa structure, ne peut pas répondre?

3000

PAR M. GUY MORISSETTE:

C'est ça. C'est un petit peu comme monsieur Farrar pouvait dire tout à l'heure, on peut pas s'imaginer l'ampleur, écoutez là, on parle pas de travaux de deux (2 M\$) ou trois (3 M\$) ou quatre millions (4 M\$), on bâtit pas un IGA, on fait un barrage. Et puis ce qui va arriver, les besoins de la société d'État sont pas nécessairement bien définis à l'intérieur de notre milieu.

3005

Ça fait que nous autres, on se dit, on va engager du monde, on va faire ce qu'on peut, on va dire à nos commerçants, essayez de vous organiser. Mais dans quelles limites est-ce qu'on peut les aider, ça, à ce niveau-là, il y a une grosse marge à sauter.

3010

Et on va avoir une formation, mais on est quasiment à la veille des travaux!

PAR LA PRÉSIDENTE:

3015

Donc autrement dit, c'est cet encadrement-là, un peu ce qui a été suggéré par quelques intervenants ce soir, soit de créer ou bon, avec la proposition aussi entre autres de la Chambre de commerce ou d'autres, c'est qu'il y ait en quelque part une possibilité pour vous autres d'avoir une information à la fois privilégiée d'Hydro-Québec, et qu'elle puisse servir aux entreprises locales pour se positionner autrement dit des attentes d'Hydro-Québec. Parce que vous pouvez pas savoir tout de suite quels vont être exactement les besoins.

3020

C'est ça que je comprends?

3025 **PAR M. GUY MORISSETTE:**

C'est ça. C'est que nous autres, on peut pas, d'une façon directe, savoir exactement c'est quoi leurs besoins. Tu sais, on arrive – écoute, ils ont été capables de faire la Baie James et il y avait personne dans le village, mais ils en ont fait un village. Mais ici, jusqu'à quel point on peut s'organiser pour rendre des services.

3030

Si on a cinq (5) ans qu'il faut qu'on rende des services, une sorte de services, on va essayer de s'organiser pour les rendre. Mais à ce niveau-là, ça nous prend quand même une certaine formation, au niveau de nos commerçants et au niveau de tous les gens d'affaires.

3035

Tu sais, ça prend pas un petit bureau de comptables avec trois (3) employés, Hydro-Québec, ça prend un gros bureau.

Que ce soit à n'importe quel niveau, c'est ça. Le plat est pas mal plus gros!

3040

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais on comprend, il y a d'autres modèles aussi qui ont été amenés dans d'autres projets, Hydro-Québec aussi avait proposé des projets et les milieux eux-mêmes en ont proposés, ça tourne autour d'une espèce de comité de maximalisation des retombées, avec un bureau de liaison qui permet d'informer en priorité quels sont les besoins, les attentes.

3045

PAR M. GUY MORISSETTE:

C'est ça.

3050

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et quelles sont, par exemple, les personnes en région qui sont capables de répondre à ça, et la formation qu'il y a besoin.

3055

C'est un peu dans ce sens-là que vous parlez?

PAR M. GUY MORISSETTE:

Bien regardez, si mettons ils ont besoin de tant de main-d'œuvre, un petit exemple, ça peut être à Wemotaci. Même si quelqu'un dit, je m'en vais là et je vais engager les personnes qu'il y a là, s'il faut les former pendant tant d'heures avant que les barrages se fassent, il va falloir qu'il y ait de l'aide en quelque part, et puis des choses qui soient mises – je veux dire ces gens-là, même l'entrepreneur, il pourra pas dire lui-même, je m'en vais là avec ma machinerie et je vais les former pendant deux cents (200) heures. Tu sais, c'est impossible, là.

3060

3065

PAR LA PRÉSIDENTE:

3070 Je comprends.

PAR M. GUY MORISSETTE:

3075 Ça fait que c'est peut-être tout le monde. Même ici, c'est le même principe, si on a quarante (40) travailleurs de la construction qui sont prêts à aller là-bas et que ça en prend trois cents (300), six cents (600), on pourra pas.

3080 Mais de quelle façon on peut former nos gens à tous les niveaux, c'est là-dessus qu'on a peut-être un petit problème. Il est déjà tard, même, parce qu'on sait que les travaux vont commencer.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3085 Merci infiniment, monsieur Morissette.

ASSOCIATION DES POURVOIRIES DE LA MAURICIE

3090 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors je vais appeler maintenant, pour l'Association des pourvoiries de la Mauricie, madame Rolande Savoie, s'il vous plaît.

3095 Bonsoir madame Savoie.

PAR Mme ROLANDE SAVOIE:

3100 Bonsoir madame la Présidente, mesdames, messieurs.

3105 D'abord un gros merci d'avoir la chance de s'exprimer ici au BAPE. J'aimerais aussi souligner qu'on a eu la chance, en termes d'association, de suivre depuis au moins un an et demi (1 ½), en tout cas toutes les soirées, toutes les réunions d'information, qu'elles soient tenues à La Tuque ou à Trois-Rivières. On a pu suivre ça de près, de même que de présenter aussi nos préoccupations avec différentes solutions, parfois, même.

Alors un peu, je vais vous brosser juste un petit tableau, qu'est-ce que c'est l'Association des pourvoiries de la Mauricie. On va parler des préoccupations qui ont déjà été soumises à Hydro-Québec, tout au long du processus, c'est juste un rappel pour mieux s'imprégner, et

3110 après ça, on va aller tout de suite aux recommandations ou comment nous, on voit ça, qui pourraient atténuer aussi encore ces différents impacts-là.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 3

3115 **Page 3, point B, fin de la première phrase (...est énorme)**

On a énuméré aussi les différentes pourvoiries de même que les différentes entreprises d'aventure. Vous avez eu l'occasion ce soir d'en entendre quelques-unes, il y en a d'autres aussi qui sont touchées, peut-être de moins près, mais qui sont quand même touchés par rapport à ça, dans leur développement récréotouristique.

3120

LECTURE DU MÉMOIRE, page 4, point C

Page 4, fin du premier paragraphe du point C

3125

Alors suivent bien sûr les différentes préoccupations qui ont été liées au projet, et la volonté de l'Association des pourvoiries de la Mauricie dans ce dossier est, d'abord et avant tout que l'ensemble des entreprises et utilisateurs concernés par ce projet de développement hydroélectrique soient traités équitablement, et que chacun puisse continuer de faire progresser son entreprise.

3130

Nous voulons que l'ensemble des efforts consentis en commercialisation internationale ne soient pas vains.

3135 Vous trouverez donc ici une liste des principales préoccupations et des questionnements à l'égard des projets de construction des barrages sur la rivière, et de leurs retombées dans le milieu, qui ont déjà été soumis à Hydro-Québec lors du processus de consultation.

3140 À la liste déjà envoyée, bien sûr, on en a rajouté quelques-unes, quand on parle de la route 25, l'utilisation, qui est en fait une route d'accès pour différentes pourvoiries de la région et entreprises d'aventure qui s'y trouvent.

3145 Ensuite, on parle de dérangement par le bruit, la modification de la qualité visuelle des paysages, l'esthétique et mise en place d'un barrage d'une centrale électrique. Et tout au long, aussi, on a rajouté, ce qui a été étonnant à travers de ça, ce sont les barrages, mais une chose particulière qui m'a touchée, et puis on n'en parlait pas trop souvent, sauf qu'est arrivé le moment où on en a parlé, ça a été bien sûr les lignes de transport.

3150 La ligne de transport, même si on dit que c'est des beaux nouveaux pylônes, et puis que c'est toute beauté, je vous dis que ça fait tout un décor, ça fait tout un couvert visuel. En tout cas, moi, ça m'a préoccupée.

3155 Et bien sûr, ça va traverser d'autres entreprises touristiques et d'autres pourvoies qui, bien sûr, on a beau dire, de tenter de les mettre, qu'ils se marient bien avec le paysage, mais il reste qu'il faut quand même que ce soit suffisamment solide pour être capable – et tout ce qui est préparé aux abords de ça, et toute la partie de terrain utilisée en dessous de ça, bien, qu'on le veuille ou non, après ça, c'est pas une partie qui est utilisable, en tout cas, esthétiquement et récréotouristiquement parlant non plus.

3160 Alors on va tout passer, et on va aller plutôt aux recommandations, compte tenu de l'heure et que j'ai commencé aussi très tôt ce matin!

PAR LA PRÉSIDENTE:

3165 On s'excuse, c'est tard pour vous autres.

PAR Mme ROLANDE SAVOIE:

3170 Non, il y a pas de problème. C'est parce que j'étais déjà sur un autre plan d'eau, le grand plan d'eau du barrage Gouin.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3175 Ah oui? Bon!

PAR Mme ROLANDE SAVOIE:

3180 Alors les recommandations pour atténuer les impacts négatifs du projet sont, bien sûr, on a passé outre tous les échanges d'information, qui a été très adéquat pour la situation. Cependant, ce qui nous préoccupe encore un peu, c'est bien sûr pendant la réalisation du projet des deux (2) barrages et de la ligne de transport.

3185 Voir à ce que toutes les composantes essentielles de l'habitat du poisson soient recréées, bien sûr les frayères, les sites d'alevinage, et tenir compte du temps qu'il faudra pour recréer ces conditions initiales.

3190 Tu sais, je sais que la volonté est là de vouloir atténuer, je sais que ça se fera, j'ai pas d'inquiétude, par Hydro-Québec. Mais il faut tenir compte, tu sais, quand on remplace une chose par d'autres petites choses ou une autre chose, il y a le temps du transfert, le temps aussi – c'est sûr que ce sera pas pendant la construction du barrage qu'on va venir changer et refaire les frayères, bien sûr, monsieur Farrar a eu la chance tout à l'heure de vous dire que pendant ce temps-là, c'est bien sûr qu'il y a perte de matière première, en tout cas pour une pourvoirie.

3195 Ensuite, ça serait que tous les aspects de sécurité, signalisation, épandage des abat-poussière seront respectés par Hydro-Québec, afin de sécuriser les déplacements des utilisateurs de la route 25, et que l'utilisation de CB soit obligatoire par les employés et fournisseurs d'Hydro-Québec; et que les gens qui empruntent la route 25 soient avertis de l'augmentation de l'achalandage. Il faut que les gens soient avisés de ça.

3200 Vous imaginez, les touristes qui arrivent de l'étranger, qu'ils soient Américains ou Européens, qui n'ont aucune idée de ce qui se déroule sur cette route-là, qu'on leur dit qu'ils s'en vont dans un milieu tout à fait naturel, et qu'ils arrivent avec un achalandage comme ça sur une route forestière, je pense que ça demande des avis supplémentaires ou des panneaux, en tout cas, affichants.

3205 Tout au long du projet, Hydro-Québec devra se rendre responsable des travaux et transports qui seront effectués aussi par leurs sous-contractants. Et ça, on le vit quotidiennement, presque, avec les grosses compagnies forestières, la compagnie forestière détenteur de CAAF prend le projet, tout va bien, les ententes sont très belles, c'est signé. Sauf qu'arrive un moment où il y a des coupes forestières qui s'effectuent et là, c'est pas lui, c'est l'autre qui a été donné à l'autre, et l'autre qui a été donné à l'autre, et on est rendu au troisième sous-contractant. Avant qu'on ait remonté la chaîne, le ravage est déjà fait.

3210 Au moment des différents travaux de préparation de terrain et de construction, avertir les utilisateurs de l'état d'avancement des travaux en leur donnant des avis, soit dans les gares, parce qu'on a parlé de la voie ferrée, tout au long, les endroits de vente de permis de chasse et pêche de la région, les ZEC, les pourvoiries et les entreprises d'aventure, en tenant compte des périodes de chasse et de pêche dans le secteur.

3215 Avertir aussi l'Association des pourvoiries de la Mauricie, qui est capable de collaborer et d'envoyer un mail, bon, différents travaux de dynamitage s'effectueront, être capable aussi de communiquer avec nos partenaires pour leur dire, à partir du moment qu'on est avisé, on est capable de collaborer pour transmettre le plus rapidement possible l'état d'avancement des travaux.

3220 Il y a bien sûr, aussi, le suivi du projet. On en a parlé suffisamment ce soir, mais ça fait rien, on a quand même des préoccupations qui rejoignent beaucoup ce qui a été dit. Nous avons des craintes découlant de la construction, nos inquiétudes s'amplifient à la suite des travaux, que la construction sera terminée, s'assurer que les retombées économiques serviront aux utilisateurs touchés par les impacts négatifs du projet, et que ces impacts, qui touchent les entreprises à un moment ou à l'autre dans le projet, du début jusqu'à la fin, soient compensés.

3225 Voici quelques recommandations au suivi du projet:

3230 Assurer un suivi des aménagements fauniques réalisés, afin de s'assurer qu'ils fonctionnent bien à plus long terme. C'est-à-dire remplacer une chose par une chose, mais il

3240 faut quand même s'assurer que ce qu'on a mis en place vienne au moins compenser, et on est très conscient que ce sera pas la première année ni la deuxième année, ça peut prendre plusieurs années.

3245 Aujourd'hui, j'ai eu la chance de voir, en tout cas de recevoir une analyse qui vient tout à fait d'être déposée, qui a été déposée aujourd'hui d'ailleurs et on parlait très bien de l'impact du mercure, du taux de mercure lorsqu'il y a un ennoisement de terrain, et ça peut aller jusqu'à vingt (20) ans. Alors ça, c'est des choses qui sont là et qui sont prouvées.

3250 Et puis peu importe, quand même que c'est très petit, cette portion-là, aussitôt qu'on touche à la santé des individus ou des gens, c'est de quoi qui fait peur, et dans le domaine touristique, c'est des choses qui sont très très sensibles.

3255 Quand on a toute une province où on peut aller ailleurs, choisir ses endroits pour pêcher, pourquoi on choisirait un endroit où quelqu'un a lancé que peut-être, il y aurait un niveau de mercure plus élevé qu'ailleurs. Alors ça peut drôlement nuire aux entreprises qui étaient déjà là.

3260 Dédommager bien sûr les entreprises touristiques du secteur pour la perte des sites à fort potentiel et après pour la clientèle, en leur offrant la possibilité – parce qu'on a vu, par l'ennoisement, il y a des gens qui vont peut-être être obligés même de relocaliser sur les terres publiques avoisinantes, ils peuvent arriver à déplacer leur site.

3265 C'est pas trop agréable d'envoyer pêcher leur clientèle directement dans le barrage, je pense à une pourvoirie entre autres, celle de Windigo, qui est carrément située au pied du rapide des Cœurs. Alors je sais pas comment ces gens-là vont faire pour conserver la clientèle. C'est un attrait usuel qui peut être intéressant, mais que les gens ne fréquentent pas une pourvoirie juste pour voir le barrage, c'est surtout pour être capables de récolter la matière première.

3270 Et, bien sûr, dédommager l'Association, je vous l'ai dit tout à fait au début, l'Association des pourvoiries de la Mauricie qui, depuis quatre (4) ans, fait des efforts considérables, en fait plus d'un million de dollars (1 M\$) a été investi, et là-dessus, il y a une bonne portion qui vient directement des pourvoyeurs, qui vient de d'autres paliers de gouvernement, qui vient soit de la MRC dans le temps, Ville de La Tuque, qui ont cru à ce projet-là, qui ont fait des efforts considérables pour promouvoir ces partenaires et qu'aujourd'hui, il y en a différents qui sont touchés par cette problématique-là.

3275 Ensuite, le budget de dix-huit point cinq millions de dollars (18,5 M\$), ou dix-huit point sept (18,7 M\$) plutôt, qui a été octroyé à Ville de La Tuque pour effectuer le suivi du projet, nous voudrions qu'une portion de ce budget-là soit consacrée exclusivement pour le secteur récréotouristique, afin de dédommager tous ceux qui pourraient avoir, si c'est pas à travers

3280 même d'un autre fonds d'Hydro-Québec, qu'au moins celui-là que les entreprises qui ont subi
ça soient les premiers à pouvoir en bénéficier.

Il faudrait s'assurer aussi que la répartition du montant soit faite de façon très objective
par l'établissement de critères spécifiques. Les gens proposaient un comité, moi je me dis, au
3285 moins quand il y a des critères qui sont connus par tout le monde, c'est facilement – tout le
monde, après ça, peut prendre connaissance. Et je me dis, Hydro-Québec pourrait même
approuver ces critères-là, sans le dire, sans négocier eux autres mêmes ou de dire à qui
devraient aller les argents par rapport au projet, au moins s'entendre sur des critères
intéressants.

3290 Et puis en tout cas, l'Association est encore prête à collaborer au moins pour
l'établissement des critères. On va laisser les différents partenaires choisir les projets, mais au
moins, qu'on puisse savoir, s'assurer qu'il y ait des critères valables pour ça.

3295 Et la promotion, la notoriété des entreprises ont été développées sur plusieurs années,
et des efforts supplémentaires devront être consentis. C'est sûr que quand on touche à un
secteur particulier, auquel on avait fait des efforts avant pour attirer une clientèle, surtout à
l'international, je pense qu'il faudra essayer de trouver des moyens, pas juste compensatoires,
mais des moyens efficaces pour redonner à la clientèle internationale, en tout cas, faire un
3300 effort supplémentaire pour continuer d'attirer la clientèle, parce qu'il y a un danger potentiel de
perdre cette clientèle-là, au détriment de notre région.

Et puis les retombées économiques, bien sûr, doivent profiter à tous ceux qui sont
touchés à court et à moyen termes. Et puis même, une campagne publicitaire pourrait être
3305 faite, à cet effet-là.

LECTURE DU MÉMOIRE, page 15

Fin du mémoire

3310

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci, madame Savoie.

3315

PAR Mme ROLANDE SAVOIE:

Merci, et je suis prête à répondre à vos questions, si vous en avez.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3320

Ma collègue va commencer.

PAR LA COMMISSAIRE:

3325 Merci, madame Savoie.

 Dans votre mémoire, madame Savoie, vous mentionnez, au tout début, vous mentionnez qu'il y a des pourvoiries et des entreprises d'aventure qui opèrent dans le secteur, et qu'il y a des nouveaux projets qui sont présentement en développement.

3330 Est-ce que vous pouvez nous en parler?

PAR Mme ROLANDE SAVOIE:

3335 Oui, bien sûr. Ce soir je pensais que le Conseil de bande de Wemotaci, ces gens-là en parleraient un petit peu, bien sûr il y a des projets au niveau de Wemotaci, des projets avec les Atikamekw qui sont, bon, sur les rivières canotables, il y a des projets aussi d'auberge, ils en ont glissé quelques mots.

3340 **PAR LA COMMISSAIRE:**

 Ce qu'on appelle le tourisme autochtone?

PAR Mme ROLANDE SAVOIE:

3345 Oui, bien sûr, ce qu'on appelle l'ethnotourisme, qui est une denrée de plus en plus rare et de plus en plus en émergence, ici au Québec, et on a une région particulière, en ayant trois (3) communautés autochtones sur notre territoire, qui pourrait favoriser ce genre de tourisme là.

3350 **PAR LA COMMISSAIRE:**

 Le tourisme ethnoculturel.

PAR Mme ROLANDE SAVOIE:

3355 Oui, culturel, mais ethnotourisme aussi, qui est la culture autochtone.

PAR LA COMMISSAIRE:

3360 Vous avez mentionné aussi que vous prévoyez qu'il peut y avoir des impacts créés par le bruit pendant les travaux.

PAR Mme ROLANDE SAVOIE:

3365 Bien sûr, je parle du dynamitage, je parle du trafic lourd.

Vous savez, couler des barrages, j'imagine que ça se fera pas sans bruit.

3370 Quand on parle du prélèvement faunique, en tout cas, la chasse et même la pêche, je pense aussi même à la quiétude des gens, vous savez, les Européens viennent ici, ils viennent pas ici juste pour pêcher et chasser, d'ailleurs ils ne rapportent aucune de ces ressources-là chez eux, mais ils viennent pour les espaces, pour cette quiétude-là. Ce sans bruit là...

PAR LA COMMISSAIRE:

3375 Excusez-moi, je vous ai interrompue.

Je voulais savoir, est-ce qu'il y a beaucoup de pourvoyeurs qui risquent d'être touchés par cette question-là?

3380 **PAR Mme ROLANDE SAVOIE:**

3385 Bien, je les ai énumérés, au moins ceux-là de près, et là-dessus, j'ai laissé tomber tous ceux qui avaient tout l'achalandage sur la route forestière 25. Il y en a d'autres qui sont situés, au moins deux (2) autres pourvoiries qui sont situées sur la route 25, qui seront touchées par l'achalandage du transport.

PAR LA COMMISSAIRE:

3390 Ça, c'est la pourvoirie, laquelle, la pourvoirie Oscar?

PAR Mme ROLANDE SAVOIE:

Oui, la pourvoirie Oscar.

3395 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Windigo?

PAR Mme ROLANDE SAVOIE:

3400 Windigo, qui est juste aux pieds des chutes de Rapides-des-Cœurs.

J'espère que vous avez eu l'occasion de la voir, le rapide des Cœurs.

3405 **PAR LA COMMISSAIRE:**

On a vu des photos, une présentation.

PAR Mme ROLANDE SAVOIE:

3410

Vous me donnerez vos mails, je vous enverrai des belles photos.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3415

Oui, communiquez avec madame Gélinas, en arrière, coordonnatrice, elle va vous donner...

PAR Mme ROLANDE SAVOIE:

3420

C'est de très belles photos.

PAR LA COMMISSAIRE:

3425

D'ailleurs, la question esthétique semble être une préoccupation qui vous touche.

PAR Mme ROLANDE SAVOIE:

3430

C'est parce qu'on ne vend pas aux Européens et aux Américains la même chose qu'on peut vendre aux Québécois.

On a la chance de vivre dans cette grande nature, ces grands espaces, alors on le remarque moins, mais quand les gens vivent dans le béton, dans des grandes villes européennes et puis qu'ils viennent ici, ce qu'ils veulent voir, c'est ces grands espaces-là.

3435

Bien sûr qu'ils seront impressionnés, je n'ai aucun doute qu'Hydro-Québec fera un très beau barrage, d'ailleurs j'ai eu la chance de tout voir ça, c'est au fil de l'eau, c'est de quoi qui sera très bien.

3440

Mais c'est bien sûr qu'il y a des sites qui étaient déjà là, des emplacements, des gens qui étaient déjà là et qui vivaient de cette ressource-là, de cette nature-là. C'est bien sûr que leur milieu de vie et leur gagne-pain en sera perturbé.

PAR LA COMMISSAIRE:

3445

En termes de perte d'habitat pour le doré, est-ce que vous avez un site en particulier qui peut être problématique?

PAR Mme ROLANDE SAVOIE:

3450

Bien, je pense que la plus grosse frayère de la rivière Saint-Maurice, c'est au rapide des Cœurs. Il y en a aussi différentes frayères en montant, près de la chute Allard.

Et c'est bien sûr que c'est une perte de ressources, même si c'est recréé, relocalisé, j'imagine que les gens ne feront pas ça au moment de la construction du barrage.

3455 Alors vous imaginez toutes ces années de frayères qui seront perdues.

PAR LA COMMISSAIRE:

3460 À quelle période de l'année surtout que ça peut porter préjudice aux usagers du secteur?

PAR Mme ROLANDE SAVOIE:

3465 Bien, ça dépend. La frayère, elle se fait au printemps chez le doré.

PAR LA COMMISSAIRE:

Non, mais la pêche?

3470 **PAR Mme ROLANDE SAVOIE:**

La pêche au doré, elle commence généralement le 21 mai, pour se terminer, ça dure presque toute l'année, elle peut être pêchée l'hiver, le doré peut être pêché l'hiver.

3475 La truite a une autre période différente, mais le doré, il est arrêté juste au moment de la frayère, de la fraie, pardon.

PAR LA COMMISSAIRE:

3480 Je reviens au rapide des Cœurs, est-ce qu'en dehors de la pêche, c'est un secteur qui est fréquenté aussi par d'autres types d'usagers?

PAR Mme ROLANDE SAVOIE:

3485 C'est bien sûr, parce que c'est, même Via Aventure, qui est le train qui passe là, il débarque beaucoup de gens pour faire du canot-camping. Monsieur Garceau en a parlé tout à l'heure, j'en ai noté différentes entreprises qui ont l'habitude de prendre le train à la gare chez nous pour s'en aller dans des secteurs comme ça, pour faire des descentes de rivière.

3490 Et il y a des chemins, il y a différentes circulations, il y a une piste de motoneige, il y a plein de sentiers récréotouristiques qui sont là.

Et juste le coup d'œil lui-même du rapide des Cœurs, ça en vaut le coup d'œil, il y a une espèce de terrasse, c'est tout enroché, pour faire du canot-camping.

3495 Je suis jamais allée là sans voir des gens qui étaient campés là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3500 Est-ce que vous pourriez nous déposer un peu les chiffres de fréquentation, ou de clientèle?

PAR Mme ROLANDE SAVOIE:

3505 Oui, je les sais par cœur pour tout ce qui est de la Mauricie.

En fait, les pourvoires de la Mauricie, sans compter les entreprises d'aventure, ils ont un chiffre d'affaires de vingt millions (20 M\$), annuellement, avec des retombées économiques de trente millions (30 M\$) annuellement.

3510 Les pourvoires de la Mauricie sont fréquentées à peu près quatre-vingt mille (80 000) jours-personnes par année, pour réaliser bien sûr deux cent mille (200 000) jours-activité, parce que ce sont des entreprises d'appel majeur.

3515 Ce qu'on appelle une entreprise d'appel majeur, c'est qu'on se déplace spécifiquement pour aller là, contrairement à un circuit auquel on va visiter un petit musée. C'est qu'on part de chez soi pour aller en pourvoirie et passer plusieurs jours.

PAR LA COMMISSAIRE:

3520 C'est une destination?

PAR Mme ROLANDE SAVOIE:

3525 C'est une destination, exactement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3530 Quand vous parlez des pourvoires du Saint-Maurice, ça va de quel niveau à quel niveau, quel territoire?

PAR Mme ROLANDE SAVOIE:

3535 La Mauricie, toute la Mauricie au complet. Mais en fait, le bassin des pourvoires est en Haute-Mauricie.

Bien sûr, d'ailleurs la superficie de la région, la Mauricie compte trente-neuf mille kilomètres carrés (39 000 km²), et qu'il y en a vingt-neuf mille (29 000 km²) qui sont dans le

Haut-Saint-Maurice. Alors la nature, elle est là, alors bien sûr, les pourvoies sont en majorité ici.

3540

PAR LA PRÉSIDENTE:

On a eu justement un intervenant pour la pourvoie Oscar, ce soir, est-ce qu'il y a d'autres pourvoyeurs qui ont fait des représentations auprès de votre association concernant le projet?

3545

PAR Mme ROLANDE SAVOIE:

Bien, il y avait la pourvoie Windigo. Il y avait des gens aussi comme Passeport Aventure, c'est sûr qu'on a déjà échangé, des gens qui sont même à Trois-Rivières, comme Maïkan Aventure qui viennent, ces gens-là, pour faire des randonnées en canot, expressément pour ça, des randonnées en kayak.

3550

C'est sûr que c'est pas une rivière propice, la rivière Saint-Maurice est pas propice au rafting, j'entendais les commentaires au début, mais cependant, c'est une rivière qui est très très primée, elle est reconnue par la Fédération du canot-camping sur trois (3) tronçons, d'ailleurs.

3555

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous parliez tout à l'heure d'une analyse sur le mercure qui vient d'être déposée, qu'est-ce que c'est au juste, cette analyse-là?

3560

PAR Mme ROLANDE SAVOIE:

Ah, c'est Faune et Parcs qui, en faisant leur analyse pour le réservoir Gouin ont donné en même temps cette partie d'étude là. C'est une grande étude qui a été réalisée au réservoir Gouin et ce matin, c'était le dépôt de ça, par Faune et Parcs, avec l'aire faunique du Gouin. Et parmi ça, il y a quelques pages.

3565

3570

Je la possède ici, d'ailleurs, l'étude, je pourrais vous en donner une copie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, j'apprécierais.

3575

PAR Mme ROLANDE SAVOIE:

Et contacter la personne qui a fait l'étude.

3580

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

3585 Vous parlez aussi d'une préoccupation à l'égard des lignes, de la ligne c'est-à-dire?

PAR Mme ROLANDE SAVOIE:

La ligne de transport.

3590

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que vous avez été consultés sur cet aspect-là par Hydro-Québec?

3595 **PAR Mme ROLANDE SAVOIE:**

Ah, bien sûr. Mais, je vous dis, j'ai eu comme une préoccupation particulière, parce que tout le long, on pense au barrage, on pense aux impacts, on pense aux atténuations, et un moment est arrivé, bon aujourd'hui, on va parler de la ligne de transport. Et là, j'ai fait: oh là là, c'est pas si simple que ça.

3600

Et effectivement, ça traverse des territoires encore de d'autres pourvoies.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3605

De d'autres pourvoies?

PAR Mme ROLANDE SAVOIE:

3610 Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et il y a eu des représentations de pourvoies là-dessus?

3615

PAR Mme ROLANDE SAVOIE:

Oui. Et on a même eu les possibilités de choisir entre telle ligne et telle ligne, qu'il y ait le moins d'impact possible. Je n'ai aucun reproche à faire à Hydro-Québec là-dessus.

3620

Mais on est comme tout le monde, quand on voit – personne ne peut la mettre dans les airs, cette ligne-là, et il est pas question, il y a même eu des suggestions de la mettre dans l'eau ou de la mettre sous terre mais...

PAR LA PRÉSIDENTE:

3625

Et on comprend de vos recommandations qu'actuellement, il y a pas nécessairement de négociation ou d'entente avec soit l'Association des pourvoyeurs pour des dédommagements?

PAR Mme ROLANDE SAVOIE:

3630

Ah non. On va attendre, bon, les choses. Et c'est un peu comme tous les autres intervenants, comment analyser, comment sera l'impact. C'est assez difficile aussi à voir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3635

Merci beaucoup.

Alors vous allez déposer l'étude et puis nous envoyer les photos?

3640

PAR Mme ROLANDE SAVOIE:

D'accord.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3645

On apprécierait énormément. Merci.

3650

SYNDICAT DES EMPLOYÉ-E-S DE MÉTIERS D'HYDRO-QUÉBEC

PAR LA PRÉSIDENTE:

3655

Alors je vais appeler un dernier intervenant pour la soirée, pour le Syndicat des employé-e-s de métiers d'Hydro-Québec, messieurs Jean Duchesneau, Richard Durand et Henri-Paul Masson, s'il vous plaît.

3660

Vous êtes pas trop découragés, il est tard, vous êtes toujours là! C'est ça les audiences, c'est intéressant, il y a beaucoup de monde, des fois il y en a qui ont le malheur de passer plus tard que d'autres.

Alors nous vous écoutons. Comme pour les autres, je vous demanderais de vous nommer quand vous intervenez, pour pouvoir permettre la transcription.

3665

Alors allez-y.

PAR M. HENRI-PAUL MASSON:

LECTURE DU MÉMOIRE

3670

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci beaucoup. Alors d'abord, ma collègue a quelques questions.

3675

PAR LA COMMISSAIRE:

Merci de votre présentation.

3680

En fait, j'ai besoin d'une précision. Quand Hydro-Québec, le promoteur, a présenté le projet, on a compris que l'opération des deux (2) centrales se ferait à distance; ça va être automatisé d'après ce que je comprends?

PAR M. HENRI-PAUL MASSON:

3685

Oui, télécommandé possiblement par Trois-Rivières, oui.

PAR LA COMMISSAIRE:

3690

Mais est-ce que ça va créer donc des emplois au niveau des opérations comme telles?

PAR M. HENRI-PAUL MASSON:

3695

PAR LA COMMISSAIRE:

Pardon, des opérateurs?

PAR M. HENRI-PAUL MASSON:

3700

Des opérateurs mobiles.

PAR LA COMMISSAIRE:

3705

Qui vont se déplacer dans le territoire?

PAR M. HENRI-PAUL MASSON:

Exactement.

3710 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Pour vérifier que tout va bien, finalement?

3715 **PAR M. HENRI-PAUL MASSON:**

Exactement. Ou aller vérifier, selon le centre de téléconduite de Trois-Rivières, s'il y a un petit problème, bien là, l'opérateur mobile se déplace, il va à la centrale régler ce petit problème-là qui existe.

3720 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Et puis là, ce que je comprends, c'est encore indéterminé, on sait pas encore le nombre d'emplois qui va être généré par ce genre d'activités?

3725 **PAR M. HENRI-PAUL MASSON:**

Exactement. Mais effectivement, nous pensons qu'en quelque part, oui, on grossit le parc à La Tuque, forcément on devrait avoir quelque personnel supplémentaire.

3730 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Merci, j'ai pas d'autres questions.

3735 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que, actuellement, avec les chantiers qu'il y a eus, il y a Grand-Mère qui achève, il y a eu La Gabelle, il y a eu plusieurs chantiers dans le secteur, est-ce qu'on peut dire que la main-d'œuvre, actuellement – est-ce qu'actuellement, il y a des mises à pied qui sont faites dans la région, suite à Grand-Mère et donc, il y a déjà une baisse d'emplois dans ce secteur-là, pour les gens?

3740 **PAR M. HENRI-PAUL MASSON:**

Pour les gens, pour les syndiqués d'Hydro?

3745

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui.

3750 **PAR M. HENRI-PAUL MASSON:**

Non, absolument pas. Il y a un maintien, et même, on augmente aussi le personnel un peu. Ça amène une progression de personnel.

3755 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et puis est-ce que ce projet-là va signifier une utilisation maximale du personnel en place ou va amener de l'engagement supplémentaire?

3760 **PAR M. HENRI-PAUL MASSON:**

Au moins, il y a le maintien.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3765

Le maintien de l'emploi.

PAR M. HENRI-PAUL MASSON:

3770

Ça, c'est certain. Et nous pensons effectivement qu'on va l'augmenter, c'est bien évident. Soit par des employés permanents saisonniers ou des employés temporaires, pour la maintenance et la mise en service.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3775

Avez-vous une idée de la proportion régionale des employés, pour un projet comme celui-là, qu'est-ce que ça apporte en termes de création d'emplois régionale?

PAR M. HENRI-PAUL MASSON:

3780

Pour les deux (2) centrales?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3785

Oui.

PAR M. HENRI-PAUL MASSON:

3790

Je croirais, à peu près, peut-être une vingtaine de personnes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Mais régionale, c'est pas nécessairement des postes ailleurs ou...

3795 **PAR M. HENRI-PAUL MASSON:**

Non, régionale.

3800 Et nous savons, avec les données qu'on a au fil des années, que sur soixante-quinze (75) employés permanents au secteur La Tuque, c'est soixante-quinze (75) personnes qui proviennent de La Tuque. C'est seulement les employés temporaires qui proviennent du secteur de Trois-Rivières. Normalement, c'est du monde de La Tuque qui reviennent à La Tuque.

3805 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bien, merci beaucoup de votre présentation, merci de votre patience, vous nous avez attendu.

3810 **PAR M. HENRI-PAUL MASSON:**

Ça m'a fait plaisir.

3815

DROIT DE RECTIFICATION

PAR LA PRÉSIDENTE:

3820 Alors c'est terminé pour les personnes inscrites au registre.

Maintenant, j'ai une demande de rectification des faits. Pour Hydro-Québec, monsieur Arnaud, s'il vous plaît.

3825 **PAR M. PATRICK ARNAUD:**

Alors bonsoir mesdames.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3830

Bonsoir monsieur Arnaud.

PAR M. PATRICK ARNAUD:

3835 Alors les premiers rectificatifs seront sur le mémoire présenté par le Bassin versant Saint-Maurice.

 Alors concernant, page 3, la qualité de l'eau, sur l'affirmation de la Thermoclean, alors la rectification, le projet ne crée pas de stratification thermique due au renouvellement de l'eau et
3840 due à la petitesse des biefs.

 Ensuite, concernant le touladi dans la rivière Saint-Maurice, il n'y a pas de touladi dans le Saint-Maurice.

3845 Concernant le mercure, un taux fortement envisagé, le rectificatif, nous avons bien précisé dans notre étude que nous n'envisageons pas d'augmentation significative des taux de mercure dans la chair des poissons due aux nouveaux biefs. Donc pas de modification aux habitudes de consommation du poisson recommandées actuellement. Un suivi rigoureux permettra de s'assurer que ce résultat de nos études et de nos simulations, qui s'appuie sur
3850 vingt (20) ans d'expérience, va être respecté.

 Page 5, au niveau de l'érosion des berges, l'érosion qui agirait particulièrement dans la zone amont, on a particulièrement étudié l'érosion aux sites des aménagements et dans le site des futurs biefs. Suite aux études de géomorphologie et d'érosion, il y aura peu d'érosion dans
3855 la zone des biefs, et les berges seront plus stables après leur création, à cause du fait que c'est des biefs qui sont très stables.

 Page 6, au niveau des milieux humides, zones de marnage défavorables, rectificatif, il n'y aura pas de marnage dans le bief, donc il n'y aura pas de dégradation nécessitant des
3860 mesures correctives.

 Page 7, au niveau de la sauvagine, réduction du potentiel d'habitat, rectificatif, l'utilisation des habitats par la sauvagine ne sera pas réduit puisqu'il y aura plus d'eau peu profonde, donc augmentation d'habitat favorable pour la sauvagine.
3865

 Concernant le mémoire de l'Association des pourvoiries de la Mauricie, rectificatif au niveau de l'accès et des rampes de mise à l'eau. Comme il n'y aura pas de variation de niveau d'eau, il n'y aura aucune variation et modification au niveau des accès.

3870 Page 11, concernant la voie ferrée et le fait que le déplacement de la voie ferrée pourrait limiter l'accès aux villégiateurs, il n'y aura pas de limitation d'accès puisqu'il n'y aura pas d'interruption de trafic ferroviaire due à ces travaux. Ils seront faits dans des périodes hors-circulation.

3875 Au niveau du taux de mercure, on a déjà donné clairement les résultats de nos études qui ne prévoient pas de problème dans ce domaine, vu la nature de l'exploitation au fil de l'eau et la faible surface ennoyée pour produire toute cette énergie.

3880 Et finalement, concernant ce que les pourvoiries ont à perdre, donc la dernière déclaration de la représentante, sur les pertes, nous voudrions signaler, au niveau des pertes de la pêche, rectification, au niveau de la pêche, les biefs créeront des milieux plus propices à la pêche. Au niveau de la villégiature, les biefs seront favorables à un meilleur développement de la villégiature. Au niveau de la qualité de l'eau, Hydro-Québec fait tout pour maintenir la qualité de l'eau durant les travaux de construction. Au niveau de la sécurité, Hydro-Québec fait tout pour assurer la sécurité sur les axes qu'elle utilise pour la construction de ses installations. 3885 Et enfin, Hydro-Québec prévoit tous ses projets avec une intégration harmonieuse au paysage.

Merci.

3890 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

3895

MOT DE LA FIN

PAR LA PRÉSIDENTE:

3900 Alors maintenant, c'est maintenant le moment de la clôture de la deuxième partie de l'audience publique.

3905 Alors à la suite de cette deuxième partie, la Commission rédigera son rapport pour le ministre de l'Environnement. Ce rapport fera état des constatations et de l'analyse de la Commission concernant le projet à l'étude.

3910 Le mandat qu'a reçu le Bureau d'audiences publiques est d'une durée de quatre (4) mois, et le rapport du BAPE devra être remis au ministre de l'Environnement au plus tard le 20 janvier 2005. Le ministre doit ensuite rendre le rapport public dans les soixante (60) jours suivants.

La décision d'autoriser ou de refuser le projet appartient au Conseil des ministres sur recommandation du ministre de l'Environnement.

3915 Alors j'aimerais remercier les citoyens pour leur accueil et leur participation respectueuse, qui a été des plus enrichissantes pour la Commission. Et nous espérons avoir donné une meilleure compréhension du projet.

3920

Remercier aussi le personnel du MRC, le personnel de la Commission du BAPE, de la Ville de La Tuque pour son accueil, et les personnes-ressources qui sont venues en première période et il y en a encore quelques-unes ce soir, ainsi que remercier aussi le promoteur et son équipe pour sa participation.

3925

Alors je déclare donc la clôture des audiences publiques.

Merci.

3930

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de l'enregistrement mécanique.

3935

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.